



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 mai 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Souligner la sélection de deux projets architecturaux réalisés dans l'arrondissement de LaSalle, le moulin Fleming et la bibliothèque L'Octogone, nommés en tant que finalistes au programme des Prix d'excellence 2026 de l'Ordre des architectes du Québec.

10.05 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 avril 2026, à 19 h.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459030

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

10.07 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459027

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 16 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

10.08 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459031

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151006

Octroyer un contrat à COJALAC Inc., pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 455 885,76 \$, taxes incluses, (contrat : 367 649,81 \$ + contingences : 73 529,96 \$ + incidences : 14 705,99 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 911828. (3 soumissionnaires conformes)

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151009

Autoriser une dépense supplémentaire, pour le projet de location horaire de niveleuses et de chargeurs auprès de divers fournisseurs pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, d'un montant de 547 283,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 419 382,89 \$ à 4 966 665,95 \$, taxes incluses.

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151007

Amender la résolution CA25 20 0285 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à Les Constructions P.R.V. Inc., pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 91 980 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 1 349 994,07 \$, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres no. 863862.

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1267151008

Amender la résolution CA24 20 0392 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à MDTP Atelier d'Architecture inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 14 601,83 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 231 436,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres no. 826129.

20.05 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269309004

Approuver le projet d'addenda à la convention de la Table de développement social de LaSalle dans le cadre du programme Revitalisation urbaine intégrée 2025.

20.06 Obligations contractuelles

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459028

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2025 à 2028, afin de modifier les modalités du volet 3 - Dynamisme des commerces locaux - en rendant admissibles les projets visant spécifiquement le changement, la rénovation ou l'installation d'enseignes commerciales, même lorsque leur coût total est inférieur à 5 000 \$.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891003

Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle (Radio CKVL - 100,1) pour la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269309003

Accorder une contribution financière de 81 700 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2026 et approuver le projet de convention à cette fin.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267817006

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour leur participation au Challenge des Régions du 14 au 17 mai 2026, à Gatineau.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484006

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 12^e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 28 mai 2026 au Théâtre Centaur dans le Vieux-Montréal.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269309002

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour l'année 2026-2027 sur le territoire de l'arrondissement, et approuver le projet de convention à cette fin.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484007

Amender la résolution CA25 20 0103, adoptée le 3 mars 2025, afin de majorer la dépense maximale autorisée de 600 \$, taxes incluses, à 800 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'une œuvre, lors du Salon du printemps 2025 de l'Association des artistes de LaSalle.

30 – Administration et finances

30.01 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264629001

Adopter le nouveau Guide pour l'organisation d'événements sur le domaine public et autoriser son entrée en vigueur dès maintenant.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1261526006

Autoriser la réalisation d'une murale à l'école Cavelier-De LaSalle au 9199, rue Centrale, Montréal, sur le mur extérieur donnant sur la rue Centrale, conformément au Règlement LAS-0134.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265247002

Autoriser cinq événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle pour les mois de mai et juin 2026.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1260420005

Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 28 mai 2026 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1260420006

Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course des couleurs autour du quadrilatère de l'école le vendredi 19 juin 2026.

30.06 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459034

Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal à tenir un événement caritatif de type lave-auto dans une portion du stationnement du Complexe Angrignon le 16 mai 2026, entre 7 h 00 et 16 h 30.

30.07 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459035

Autoriser le Club de Soccer Rapides de LaSalle à tenir une vente éphémère devant le commerce situé au 7628, rue Centrale les 9 et 10 mai 2026 à l'occasion de la Fête des Mères.

30.08 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1267817005

Autoriser l'Association récréative du parc Riverside inc. à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et à tenir des barbecues du 19 juin au 30 août 2026 à la piscine Riverside.

30.09 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1267817007

Autoriser l'Association du football mineur de LaSalle à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et à tenir des barbecues du 4 mai au 6 novembre 2026 au parc Riverside.

30.10 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1267817004

Autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipes juniors élites AA et Les Cardinals) à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser l'organisme à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2026 (du 15 mai au 30 octobre) au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

30.11 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1268891007

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2026.

30.12 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1268891009

Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, situé au 7710 boulevard LaSalle.

30.13 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1263035003

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 22 avril 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2026.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1268863004

Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

40.02 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459029

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459032

Soumettre pour approbation une dérogation mineure visant à déroger à l'obligation de fournir quatorze (14) cases de stationnement additionnelles découlant de l'agrandissement intérieur du bâtiment situé au 1100, rue Ducas (lot 1 725 854).

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459033

Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal et la modification d'une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voie publique pour le bâtiment situé au 7611, rue Broadway (lot 1 078 720).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1265479005

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459036

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA24 20 0420.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 40
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1265459030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 07:14

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2026.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-04-16



Dossier # : 1265459027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 16 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 16 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 07:13

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 16 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif sur la transition écologique s'est tenue le 16 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur la transition écologique qui s'est tenue le 16 mars 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-04-16



Dossier # : 1265459031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 07:14

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition qui s'est tenue le 8 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de démolition est convoqué en fonction des demandes reçues. Un compte rendu est produit à chaque séance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité de démolition du 8 avril 2026.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-04-16



Dossier # : 1267151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à COJALAC Inc., pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 455 885,76 \$, taxes incluses, (contrat : 367 649,81 \$ + contingences : 73 529,96 \$ + incidences : 14 705,99 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 911828. (3 soumissionnaires conformes)

D'octroyer un contrat à COJALAC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 367 649,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 911828;
D'autoriser une dépense de 73 529,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 14 705,99 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2026-04-28 10:58

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à COJALAC Inc., pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle, pour une dépense totale de 455 885,76 \$, taxes incluses, (contrat : 367 649,81 \$ + contingences : 73 529,96 \$ + incidences : 14 705,99 \$) dans le cadre de l'appel d'offres public no. 911828. (3 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son engagement à offrir aux citoyens des infrastructures piétonnières sécuritaires et de qualité, l'arrondissement de LaSalle entreprend des travaux de reconstruction de trottoirs. Ces travaux concernent des tronçons de longueurs variables situés sur des rues d'agglomération, tant artérielles que locales, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Un premier lot de trottoirs est prévu sur les rues d'agglomération artérielles, soit le boulevard Champlain entre les boulevards Bishop Power et Gérald (quelques tronçons) et l'avenue Newman entre avenue Irwin et rue Senkus où une réfection de type planage revêtement (PCPR) est planifiée en 2026 et 2027 par le SIRR.

Ensuite, un second lot est prévu pour l'exécution de réparations de trottoirs sur les rues locales pour divers besoins de l'arrondissement (ex : sécurisation, nouvelle entrée charretière, mise à jour de rampe d'accessibilité universelle, etc).

L'arrondissement prévoit reconstruire au maximum 15% des trottoirs de ces rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE26 0564 - 8 avril 2026 (1267231014) - Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026.

CA26 20 0077 – 2 mars 2026 (1267151001) - D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026

DESCRIPTION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 23 mars 2026. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 avril 2026 et les prix sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 911828 - Contrat T. 26-1978.

Huit (8) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir la liste des preneurs des cahiers de charges en pièces jointes) et sept (7) ont déposé une soumission, soit 88 % des preneurs de cahier des charges. Les prix ont été vérifiés pour les sept (7) soumissions déposées.

L'analyse de la conformité administrative et technique a été effectuée pour les quatre(4) soumissions les moins chères ,il s'agit:

- 1- Cojalac Inc.
- 2-Groupe ABF Inc.
- 3-Les Entreprises Michaudvilles Inc.
- 4-Ramcor Construction Inc.

L'analyse technique a conclu à la conformité de toutes les soumissions,Toutefois, une soumission a été déclarée non conforme à l'issue de l'analyse administrative.

COJALAC Inc. Construction Inc., n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

COJALAC Inc.,ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

COJALAC Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

COJALAC Inc., déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où les plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes

Il est recommandé d'octroyer le contrat à COJALAC Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE	
--------------	--

SOUSSION		
Firmes soumissionnaires		Prix de base (incluant taxes)
1	Cojalac Inc.	367 649,81\$
2	Groupe ABF Inc.	389 845,78\$
3	Les Entreprises Michauville Inc.	423 000,00 \$
4	Les Entreprises Ventec Inc.	471 696,44 \$
5	Montréal Scellant Inc.	497 188,69 \$
6	Uniroc Construction Inc,	639 060,03 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		426 404,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes		464 740,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-58 754,41\$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-14 %

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 14 % plus bas au montant de l'estimation.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 73 529,96 \$, taxes incluses, correspondant à 20 % du coût total des travaux.

Un montant total de 14 705,99 \$, taxes incluses, en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de construction des trottoirs. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux.

TOTAL	AV. TAXES (A)	T.P.S. 5 % (B)	T.V.Q. 9,975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0,5*C)	%
Contrat	319 765,00 \$	15 988,25 \$	31 896,56 \$	367 649,81 \$	335 713,28 \$	
Contingences	63 953,00 \$	3 197,65 \$	6 379,31 \$	73 529,96 \$	67 142,66 \$	20%
Incidences	12 790,60 \$	639,53 \$	1 275,86 \$	14 705,99 \$	13 428,53 \$	4%
Total	396 508,60 \$	19 825,43 \$	39 551,73 \$	455 885,76 \$	416 284,47 \$	

RÉPARTITION	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat (LaSalle)	143 860,00 \$	7193,00 \$	14 350,04 \$	165 403,04 \$	151 035,02 \$
Contingences (20%)	28 772,00 \$	1438,60 \$	2870,01 \$	33 080,61 \$	30 207,00 \$
Incidence (4%)	5754,40 \$	287,72 \$	574,00 \$	6616,12 \$	6 041,40 \$
Total payé par	178 386,40 \$			205 099,76 \$	187

l'arrondissement		8919,32 \$	17 794,04 \$		283,42 \$
Contrat (SIR) - 55859 Programme de maintien des infrastructures routières	175 905,00 \$	8795,25 \$	17 546,52 \$	202 246,77 \$	184 678,26 \$
Contingences (20%)	35 181,00 \$	1 759,05 \$	3 509,30 \$	40 449,35 \$	36 935,65 \$
Incidence (4%)	7 036,20 \$	351,81 \$	701,86 \$	8 089,87 \$	7387,13 \$
Total payé par (SIR)	218 122,20 \$	10 906,11 \$	21 757,69 \$	250 786,00 \$	229 001,04 \$
Total	396 508,60 \$	19 825,43 \$	39 551,73 \$	455 885,76 \$	416 284,47 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement LaSalle (rues Locales) par règlement d'emprunt

Un montant maximal de 205 099,76 \$ taxes incluses, ou 187 283,42 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 1225170 - LAS-0170 voirie CA25 20 0053, par le biais du programme 55700 Programme de réfection routière - LaSalle. Imputation en conformité avec l'intervention financière.

Financement du service des infrastructures et du réseau routier (rues artérielles)

Un montant maximal de 250 786,00 \$ taxes incluses, ou 229 001,04 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence ville centre, 23-041 Programme de maintien des infrastructures routières CE23 1617 par le biais du programme 55859 dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026.

Le coût de la dépense assumée par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) est financé par le Règlement d'emprunt (23-041) Maintien des infrastructures routières. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2026 et prévue au PDI 2026-2035 du SIRR et sera dédiée pour les trottoirs.

Imputation (voir fichier répartition des coûts en pièces jointes)

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projets	2026	Total
55700 - Programme réfection routière LaSalle LaSalle	187	187
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières SIRR	229	229
TOTAL		416

MONTRÉAL 2030

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur l'ampleur ainsi que de leur durée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 20 mai 2026

Fin des travaux : 15 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Yvette MUNEZERO)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 21 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Souhila OTMANI
ingenieur(e)

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



Dossier # : 1267151009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire, pour le projet de location horaire de niveleuses et de chargeurs auprès de divers fournisseurs pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, d'un montant de 547 283,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 419 382,89 \$ à 4 966 665,95 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense supplémentaire, pour le projet de location horaire de niveleuses et de chargeurs auprès de divers fournisseurs pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, d'un montant de 547 283,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 419 382,89 \$ à 4 966 665,95 \$, taxes incluses.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2026-04-28 10:57

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire, pour le projet de location horaire de niveleuses et de chargeurs auprès de divers fournisseurs pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, d'un montant de 547 283,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 419 382,89 \$ à 4 966 665,95 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Initialement, le conseil d'arrondissement a octroyé en septembre 2023 (GDD 1239103004) des contrats de location horaire de niveleuses et de chargeurs pour les opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 pour un montant total de 4 749 642,83 \$ taxes incluses.

Due au désistement d'un des fournisseurs, le conseil a résilié ce fournisseur pour certains équipements et octroyé des contrats de remplacement (GDD 1255748002 et 1245748001), ce qui modifie le montant total de ces contrats à 4 419 382,89 \$ taxes incluses.

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 547 283,06 \$, taxes incluses. Cette somme s'ajoute au montant de 4 419 382,89 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA25 20 0427 adopté le 1 octobre 2025 : D'octroyer les contrats de location de trois tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle, au montant total de 342 579,23 \$, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026 aux entreprises suivantes : 9213-4675 QUEBEC Inc. 79 042,15 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu Inc. 85 052,76 \$, taxes incluses, Groupe Thermo-Lite 178 484,32 \$, taxes incluses. - Dans le cadre de l'appel d'offres public no 25-21152; et

D'entériner la résiliation du contrat de location horaire conclu avec l'entreprise B. Fréreau et fils inc., portant sur la mise à disposition de trois tracteurs-chargeurs avec opérateurs, selon les prix convenus toutes taxes incluses. Ce contrat avait pour objet la réalisation des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940.

Résolution no CA25 20 0012 adopté le 14 janvier 2025 : D'autoriser une dépense totale de 295 818,03 \$ taxes incluses pour la location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec

chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de LaSalle, pour la période du 14 janvier 2025 au 30 avril 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public n° 24-20790.

D'accorder les contrats dans le cadre de l'appel d'offres public n° 24-20790 à Terrassement deux étoiles ltée au prix de sa soumission, soit au montant de 145 751,51 \$ taxes incluses, et à C.M.S Entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 150 066,52 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

Résolution no CA23 20 0312 adopté le 5 septembre 2023 : D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940

Résolution no CA23 20 0210 adoptée le 5 juin 2023: Autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383.805.17\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

Résolution no CA23 200144 adoptée le 1 mai 2023 : Autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

Résolution no CA22 20 0391 adoptée le 7 novembre 2022: Autoriser une dépense totale de 1 383 805,17 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et de seize (16) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Niveleuse A.M.F. Inc. de 151 767,00\$, Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 178 206,08 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 481 227,85 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc. de 155 244,99 \$, Marina Matériaux et Équipements de 86 949,84 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 58 493,53 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 60 074,44 \$, Transport Patrick Brisebois inc. de 211 841,44 \$ - appel d'offres no 22-19511.

DESCRIPTION

Les montants inscrits au sommaire décisionnel 1239103004 ont été établis sur la base des 200 heures garanties. Or, les modalités applicables du contrat permettaient, conformément au bordereau, 275 heures par équipement. La compilation des données réelles d'utilisation résulte que, pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026, le nombre d'heures effectuées dépasse les heures garanties. Les détails monétaires toutes taxes incluses sont présentés dans le tableau ci-joint.

Nom de l'entrepreneur	GDD 1239103004 Valeur contrat	Valeur heures réelles 2023- 2026	Dépense supp
9037-4018 QUEBEC INC. (D.C. BARBEAU)	133 046,77 \$	209 998,87 \$	76 952,10 \$
B. FREGEAU ET FILS INC.	369 995,30 \$*	397 520,31 \$	27 525,01 \$
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	547 598,33 \$	576 795,91 \$	29 197,58 \$
EXCAVATION PASCAL BEAULIEU INC.	1 108 205,22 \$	1 274 240,25 \$	166 035,03 \$

LES ENTREPRISES C.F. VANIER INC.	380 238,42 \$	414 875,81 \$	34 637,38 \$
LES ENTREPRISES D.J.	133 702,13 \$	202 078,10 \$	68 375,98 \$
LES ENTREPRISES PIERRE LADOUCEUR INC.	602 213,76 \$	658 790,95 \$	56 577,19 \$
NIVELEUSE A.M.F. INC.	462 165,00 \$	494 760,53 \$	32 595,53 \$
TERRASSEMENT DEUX ETOILES LTEE	159 656,60 \$	164 685,23 \$	5 028,64 \$
TRANSPORT PATRICK BRISEBOIS INC	522 561,36 \$	562 919,98 \$	40 358,61 \$
Total	4 419 382,90 \$	4 956 665,95 \$	537 283,06 \$

* Ajustement due au désistement de B. FREGEAU ET FILS INC sur 2 équipements pendent 2 saisons et 5 équipements pendant 1 saison - voir GDD 1255748002

JUSTIFICATION

Une somme de 10 000 \$ toute taxes incluses est ajoutée afin de couvrir d'éventuelles corrections que les fournisseurs pourraient transmettre. Cette marge assure la disponibilité des crédits nécessaires en cas d'ajustement des heures facturées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Dépassement	467 304,25 \$	23 365,21 \$	46 613,60 \$	537 283,06 \$	490 611,05 \$
Contingences	8 697,54 \$	434,88 \$	867,58 \$	10 000,00 \$	9 131,33 \$
Total	476 001,79 \$	23 800,09 \$	47 481,18 \$	547 283,06 \$	499 742,38 \$

Ces dépenses proviendront du budget de fonctionnement au budget d'opération au poste suivant :

2412.0010000.301721.03121.54505.014411.0000.000000.000000.000000.00000

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 24 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2026-04-24



Dossier # : 1267151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA25 20 0285 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à Les Constructions P.R.V. Inc., pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 91 980 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 1 349 994,07 \$, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres no. 863862.

D'amender la résolution CA25 20 0285 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à Les Constructions P.R.V. Inc., pour le projet de divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 91 980 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 1 349 994,07 \$, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres no. 863862.

D'imputer cette modification de la répartition de la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD **Le** 2026-04-28 09:57

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA25 20 0285 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à Les Constructions P.R.V. Inc., pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 91 980 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 1 349 994,07 \$, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres no. 863862.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat à Les Constructions P.R.V. Inc. au montant de 999 995,06 \$ taxes incluses ainsi que des contingences de 199 999,01 \$ et des incidences de 150 000,00 \$ (dépense totale de 1 349 994,07 \$) par la résolution CA25 20 0285 du 9 juin 2025 pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire.
 Or, lors de la progression du projet, plusieurs conditions de chantier ont nécessité une révision de la portée initiale du contrat entraînant de nombreux travaux supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0285 - GDD 1250269003 - 9 juin 2025 - Contrat à Les Constructions P.R.V. Inc. pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire. D'autoriser une dépense maximale de 1 349 994,07 \$ taxes incluses (contrat : 999 995,06 \$ - contingences: 199 999,01 \$ - incidences: 150 000,00 \$), pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Les Constructions P.R.V. Inc. le contrat de l'appel d'offres public n ° 863862 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 999 995,06 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges. De demander au comité exécutif d'effectuer les virements de crédit à cet effet. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA24 20 0392 - GDD 1240269004 - 7 octobre 2024 : D'octroyer le contrat à MDTP Atelier d'Architecture Inc., au montant de 167 863,50 \$ taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle, (Dépense totale de 231 436,20 \$ taxes incluses : contrat : 167 863,50 + contingences: 33 572,70 \$ + incidences : 30 000,00 \$) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - dans le

cadre de l'appel d'offres public no 826129

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de rénovation de l'aréna Jacques-Lemaire étaient indispensables et ne pouvaient être évités, en raison de conditions de chantier imprévues et de contraintes techniques qui se sont révélées uniquement lors de l'exécution des travaux.

1. Conditions existantes non visibles au moment de la conception

Malgré une phase de conception conforme aux pratiques professionnelles usuelles, plusieurs éléments cachés ou non accessibles se sont manifestés une fois les travaux amorcés, notamment :

- des conflits sous dalle ;
- des configurations réelles des réseaux mécaniques et électriques différentes des plans existants ;
- des états de détérioration de certains éléments structuraux et architecturaux non détectés au préalable.

2. Adaptation aux conditions réelles de chantier

Les ajustements apportés visaient à adapter le projet aux réalités constatées en cours d'exécution, notamment :

- modification et relocalisation de réseaux mécaniques, électriques et de plomberie en conflit avec les structures existantes ;
- ajustements structuraux liés à la dalle, à la rampe d'accès et aux niveaux finis ;
- interventions architecturales pour corriger ou intégrer des éléments existants à conserver.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant qu'il y a un montant excédentaire en incidence qui ne sera pas requis pour le projet, une augmentation du contrat en contingence est proposée en contrepartie de la diminution des incidences pour le même montant sans modifier la dépense totale du projet. Le financement de cet amendement est détaillé au tableau ci-dessous et assumé par les budgets de l'arrondissement :

Description	GDD initial 1250269003		Amendement global		
	SGPI	LaSalle	Amendement LaSalle	Total LaSalle	Grand total
Contrat	799 996,05 \$	199 999,01 \$		199 999,01 \$	999 995,06 \$
Contingences	159 999,21 \$	39 999,80 \$	91 980,00 \$	131 979,80 \$	291 979,01 \$
Incidences	0,00 \$	150 000,00 \$	(91 980,00 \$)	58 020,00 \$	58 020,00 \$
Total taxes incluses	959 995,26 \$	389 998,81 \$		389 998,81 \$	1 349 994,07 \$

Total net des ristournes	876 603,63 \$	356 120,90 \$	356 120,90 \$	1 232 724,53 \$
--------------------------	---------------	---------------	---------------	-----------------

Les contingences seront ainsi augmentées globalement à 29 % du contrat global afin de couvrir les travaux imprévus.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projets	2025	2026	2027	Total
5700 - Bâtiments	264	92		356
SGPI	877			877
TOTAL	1141	92	0	1233

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 23 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



Dossier # : 1267151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0392 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à MDTP Atelier d'Architecture inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 14 601,83 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 231 436,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres no. 826129.

D'amender la résolution CA24 20 0392 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à MDTP Atelier d'Architecture inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 14 601,83 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 231 436,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres no. 826129.
D'imputer les modifications de la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2026-04-28 10:03

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1267151008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0392 afin de modifier la répartition de la dépense du contrat accordé à MDTP Atelier d'Architecture inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire dans l'arrondissement de LaSalle, de façon à augmenter la dépense de contingences de 14 601,83 \$, taxes incluses, en contrepartie de la diminution de la dépense d'incidences pour le même montant, sans toutefois modifier la dépense totale du contrat de 231 436,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres no. 826129.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat à MDTP Atelier d'Architecture Inc. au montant de 167 863,50 \$ taxes incluses ainsi que des contingences de 33 572,70 \$ et des incidences de 30 000,00 \$ (dépense totale de 231 436,20 \$) par la résolution CA25 20 0392 du 9 octobre 2024 pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle.

Le projet de rénovation de l'aréna Jacques Lemaire a connu une évolution importante de sa portée initiale en raison de conditions de chantier non anticipées occasionnant des honoraires supplémentaires en conception et suivi de chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA24 20 0392 – Adoptée le 9 octobre 2024 (1240269004) : D'octroyer le contrat à MDTP Atelier d'Architecture Inc., au montant de 167 863,50 \$ taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle, (Dépense totale de 231 436,20 \$ taxes incluses : contrat : 167 863,50 + contingences: 33 572,70 \$ + incidences : 30 000,00 \$) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - dans le cadre de l'appel d'offres public no 826129.

Résolution CA25 20 0285 – Adoptée le 10 juin 2025 (1250269003) : Octroyer un contrat à Les Constructions P.R.V. Inc. au montant de 999 995,06 \$ taxes incluses, pour divers travaux de mise aux normes et d'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 1 349 994,07 \$ taxes incluses (contrat : 999 995,06 \$ - contingences: 199 999,01 \$ - incidences: 150 000,00 \$), dans le cadre de l'appel d'offre public n° 863862. De demander au comité exécutif d'effectuer les virements de crédit à cet effet.

DESCRIPTION

La ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle a mandaté une équipe professionnelle pour accompagner la rénovation de l'aréna Jacques-Lemaire. Ce mandat inclut à la fois les services d'architecture et les services d'ingénierie.

Les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de rénovation de l'aréna Jacques-Lemaire étaient indispensables en raison de conditions de chantier imprévues et de contraintes techniques qui se sont révélées que lors de la démolition partielle au rez-de-chaussée.

1. Conditions existantes non visibles au moment de la conception

Malgré une phase de conception conforme aux pratiques professionnelles usuelles, plusieurs éléments cachés ou non accessibles se sont manifestés une fois les travaux amorcés, notamment :

- des conflits sous dalle ;
- des configurations réelles des réseaux mécaniques et électriques différentes des plans existants ;
- des états de détérioration de certains éléments structuraux et architecturaux non détectés au préalable.

2. Adaptation aux conditions réelles de chantier

Les ajustements apportés visaient à adapter le projet aux réalités constatées en cours d'exécution, notamment :

- modification et relocalisation de réseaux mécaniques, électriques et de plomberie en conflit avec les structures existantes ;
- ajustements structuraux liés à la dalle, à la rampe d'accès et aux niveaux finis ;
- interventions architecturales pour corriger ou intégrer des éléments existants à conserver

Ces travaux non prévus ont engendré du travail supplémentaire de relevés, de conception, de mise en plans ainsi que de la surveillance additionnelle.

Une prolongation de chantier de 10 semaines additionnelles a également engendré des honoraires supplémentaires de surveillances.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour la finalité du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant qu'il y a un montant excédentaire en incidence qui ne sera pas requis pour le projet, une augmentation du contrat en contingence est proposée en contrepartie de la diminution des incidences pour le même montant sans modifier la dépense totale du projet. Le financement de cet amendement est détaillé au tableau ci-dessous et assumé par les budgets de l'arrondissement PTI bâtiment :

Description	GDD 1240269004	Augmentation	Total LaSalle
Contrat	167 863,50 \$		167 863,50 \$
Contingences	33 572,70 \$	14 601,83 \$	48 174,53 \$

Incidences	30 000,00 \$	(14 601,83 \$)	15 398,17 \$
Total taxes incluses	231 436,20 \$		231 436,20 \$
Total net des ristournes	211 332,10 \$		211 332,10 \$

Les contingences seront ainsi augmentées globalement à 29 % du contrat global afin de couvrir les travaux imprévus.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 23 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-23

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement



Dossier # : 1269309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de la Table de développement social de LaSalle dans le cadre du programme Revitalisation urbaine intégrée 2025.

D'approuver le projet d'addenda à la convention de la Table de développement social de LaSalle dans le cadre du programme Revitalisation urbaine intégrée 2025; et
D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'addenda à cet effet.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 15:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1269309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de la Table de développement social de LaSalle dans le cadre du programme Revitalisation urbaine intégrée 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Une contribution financière de 128 368 \$ a été accordée à la Table de développement social de LaSalle (TDSL) pour l'année 2025 afin de soutenir la mise en œuvre du projet de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur le territoire de LaSalle. Ce projet visait à améliorer les conditions de vie des citoyen/nes en situation de précarité ainsi qu'à améliorer leurs milieux de vie.

La subvention devait couvrir les coûts liés à la ressource chargée de la coordination du projet, les honoraires d'un/e consultant/e pour la tenue d'un exercice de réflexion collective sur les iniquités des milieux de vie à LaSalle, une partie des frais de coordination du projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle, ainsi que les dépenses associées aux activités de participation citoyenne.

Cependant, le projet de la TDSL, tel que décrit à l'annexe 1 de la convention initiale, n'a pas été réalisé comme prévu en ce qui concerne le volet 2 : l'exercice sur les iniquités des milieux de vie. Cette démarche devait constituer la première étape vers une identification collective d'un Quartier inclusif et résilient (QIR) sur le territoire de LaSalle. Une enveloppe de 20 000 \$ avait été réservée pour financer le service d'une personne consultante chargée de structurer et d'animer le processus. Toutefois, en raison de l'incertitude entourant les nouvelles orientations relatives à la suite des QIR, cette démarche a été suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs et afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés par la TDSL pour mener à terme son projet, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'approuver le projet d'addenda à la convention initiale, dans le cadre du programme Revitalisation urbaine intégrée 2025. Cette modification permettrait à l'organisme de renforcer l'intervention de proximité réalisée auprès des familles vulnérables résidant dans le secteur ciblé par le projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0239 (1249309003) - 3 juin 2024 : D'accorder une contribution financière totale de 128 368 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2024 comportant 3 volets : volet 1 : Coordination de la revitalisation urbaine du secteur Airlie/Bayne, volet 2 :

Projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle, et volet 3 : Soutien à la Table de développement social de LaSalle, et autoriser la signature de la convention à cet effet.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande d'approuver le projet d'addenda à la convention de la Table de développement social de LaSalle dans le cadre du programme Revitalisation urbaine intégrée 2025, afin de permettre à l'organisme d'ajuster les activités prévues.

La modification du projet va comme suit :

Volet 2 : Intervention de proximité auprès des familles vulnérables

Montant accordé en 2025 : 20 000 \$

Description : Le secteur ciblé par le projet présente plusieurs facteurs de vulnérabilité : taux de familles monoparentales très élevé, nettement au-dessus de la moyenne montréalaise, faible niveau de scolarisation, faibles revenus, présence élevée d'enfants entrant à la maternelle avec des fragilités importantes, et plus largement, des conditions de vie qui rendent plusieurs familles difficilement rejoignables par les services traditionnels. Pour répondre à ces réalités et grâce à un partenariat avec la Maison des familles de LaSalle, le projet vise la présence d'une intervenante de proximité dans le secteur visé par le projet pour aller à la rencontre des familles directement dans leurs milieux de vie. Ainsi, les familles bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, adapté à leurs besoins, d'un soutien dans leurs démarches (accès aux services, démarches administratives, soutien parental, etc.), d'une présence rassurante et constante, permettant de créer un lien de confiance, et d'un pont vers les ressources du milieu, facilitant l'accès aux programmes et aux services existants. Cette approche vise à réduire les iniquités, à renforcer les capacités des familles et à favoriser leur pleine participation à la vie communautaire.

JUSTIFICATION

L'autorisation de modifier la convention initiale permettrait à l'organisme d'ajuster le deuxième volet du projet afin de renforcer l'intervention de proximité auprès des familles vulnérables résidant dans le secteur ciblé, un milieu qui présente un cumul important de facteurs de vulnérabilité.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle "Une communauté solidaire, équitable et inclusive", en s'inscrivant dans l'axe 3.1 "Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier. Le montant accordé à l'organisme en 2025 sera utilisé en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision;
- 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur

l'ensemble du territoire;

- 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité prévue à l'annexe 2 de la convention initiale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Le responsable de l'organisme s'engage à fournir son rapport final au plus tard 30 jours suivant la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Myriam LOUIS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-30

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

Linda RENÉ
Cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1265459028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2025 à 2028, afin de modifier les modalités du volet 3 – Dynamisme des commerces locaux – en rendant admissibles les projets visant spécifiquement le changement, la rénovation ou l'installation d'enseignes commerciales, même lorsque leur coût total est inférieur à 5 000 \$.

D'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et PME MTL Grand Sud-Ouest afin de modifier les modalités du volet 3 – Dynamisme des commerces locaux – pour rendre admissibles les projets d'enseignes commerciales dont le coût total est inférieur à 5 000 \$.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-23 16:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière entre Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2025 à 2028, afin de modifier les modalités du volet 3 – Dynamisme des commerces locaux – en rendant admissibles les projets visant spécifiquement le changement, la rénovation ou l'installation d'enseignes commerciales, même lorsque leur coût total est inférieur à 5 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le suivi des demandes reçues dans le cadre du volet 3 – Dynamisme des commerces locaux a mis en évidence un enjeu particulier touchant les enseignes commerciales. Bien qu'elles contribuent directement à l'attractivité et à la vitalité visuelle des artères commerciales, ces interventions sont généralement inadmissibles dans le cadre actuel, puisque la valeur minimale de projet pour les commerçants est fixée à 5 000 \$, alors que le remplacement ou la modernisation d'une enseigne coûte souvent autour de 2 000 \$.

L'addenda proposé vise donc à corriger cette situation en introduisant une exception spécifique pour les projets d'enseignes commerciales, et ce, sans modifier la structure générale du programme. PME MTL Grand Sud-Ouest appuie cette modification et s'est engagé à adapter le formulaire de demande ainsi que ses critères d'évaluation pour assurer le traitement adéquat de ce type de projet

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 00251 (1255459035) – 2 juin 2025 : Approbation de la convention de contribution financière entre l'arrondissement de LaSalle – Ville de Montréal et PME MTL Grand Sud-Ouest pour les années 2025 à 2028 et octroi d'une contribution financière maximale de 125 000 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au financement du programme – Fonds vitalité et à la mission de l'organisme.

CA21 20 0227 (1212363062) – 7 juin 2021 : Création d'un fonds Vitalité des artères commerciales et gestion confiée à PME MTL Grand Sud-Ouest.

DESCRIPTION

La convention de contribution financière signée le 2 juin 2025 entre l'arrondissement de LaSalle et PME MTL Grand Sud-Ouest prévoit, à son annexe 1, un volet 3 – Dynamisme des commerces locaux destiné à soutenir des initiatives contribuant à la vitalité commerciale du

territoire. Dans sa forme actuelle, ce volet prévoit pour les commerçants une valeur minimale de projet de 5 000 \$ ainsi que des taux de subvention pouvant atteindre 50 % ou 75 %, selon le projet.

L'addenda 1 modifie cette section par l'ajout d'une clause d'exception applicable aux projets d'enseignes commerciales. Il prévoit que les projets visant spécifiquement le changement, la rénovation ou l'installation d'enseignes commerciales seront admissibles même si leur coût total est inférieur à 5 000 \$.

Pour ces projets spécifiques, les modalités financières seraient les suivantes :

- mise de fonds minimale de 20 % du coût total du projet par l'entreprise;
- aide financière pouvant atteindre 80 % du coût total admissible du projet;
- maintien du plafond maximal déjà établi par la convention initiale pour ce volet.

L'addenda précise également que tous les autres termes et conditions de la convention initiale demeurent inchangés, incluant la date de fin prévue au 31 mai 2028.

JUSTIFICATION

Le changement proposé permet d'adapter le volet 3 à la réalité des projets d'enseignes commerciales, dont les coûts sont généralement inférieurs au seuil minimal actuel de 5 000 \$. En rendant ces projets admissibles, l'arrondissement pourra soutenir des interventions ayant un impact visuel direct sur l'attractivité et le dynamisme des commerces locaux, sans modifier la structure générale du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'addenda n'entraîne aucune contribution financière additionnelle de la part de l'arrondissement. Il modifie uniquement les modalités d'admissibilité et d'aide financière applicables à certains projets d'enseignes commerciales dans le cadre du volet 3, tandis que les autres termes de la convention initiale demeurent inchangés. La fiche de breffage indique par ailleurs un impact budgétaire N/A.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du présent dossier décisionnel, l'addenda 1 pourra être signé par les parties autorisées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 23 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pawel SWINARSKI
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-04-16



Dossier # : 1268891003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle (Radio CKVL - 100,1) pour la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
D'autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'inviter l'organisme à élargir et à diversifier ses stratégies de financement, notamment en sollicitant la contribution financière des arrondissements voisins, tels que Lachine, Verdun et Sud-Ouest.

Déposer auprès de l'arrondissement, avant le 15 décembre 2026, un rapport faisant état des services rendus.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2026-04-27 08:07

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle (Radio CKVL - 100,1) pour la promotion des activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, elle oeuvre sur le territoire depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement. Elle a pour mission d'offrir un média de communication majoritairement francophone qui favorise le développement du tissu social et l'implication de la population dans le développement local. Elle offre une programmation sur la fréquence FM 100.1, celle-ci touchant l'ensemble de la population de LaSalle.

Une nouvelle entente est à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et la Radio communautaire de LaSalle afin de promouvoir les activités des organismes et des partenaires de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0298 - 1258891010 - 9 juillet 2025 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. D'autoriser une dépense maximale de 34 492,50 \$ toutes taxes incluses.

CA24 20 0279 - 1248891008 - 9 février 2024 : D'autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Accorder une contribution financière totalisant

20 000 \$, afin de soutenir le média de communication à vocation communautaire.

CA21 20 0183 - 1217551011 - 5 mai 2021 : D'approuver la convention à intervenir entre la Radio communautaire de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. D'autoriser une dépense maximale de 60 000 \$ à cette fin, taxes incluses si applicables.

DESCRIPTION

Conclure une entente avec la Radio communautaire de LaSalle CKVL 100,1, dans laquelle l'Organisme s'engage à promouvoir les activités des organismes et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle. Promouvoir les activités des organismes reconnus et des partenaires de l'arrondissement de LaSalle et mettre à leur disposition, 60 présences studios dans la programmation de CKVL 100.1.

Autoriser une dépense de 30 000 \$ avant taxes par année, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

JUSTIFICATION

La Radio communautaire de LaSalle se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'information qui se déroulent (ex.: enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.) L'arrondissement, les organismes et les partenaires sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens. En octroyant un financement l'organisme pourra ainsi :

Développer des programmes et des événements générateurs de revenus, ainsi que la vente de publicités;

Accroître la présence médiatique et en ligne pour attirer plus de partenaires et de commanditaires;

Optimiser la gestion financière afin de contrôler et améliorer l'utilisation des ressources financières et d'assurer sa stabilité et la viabilité de la continuité de sa mission.

Dans un contexte de ressources limitées et de besoins croissants, il est nécessaire pour l'organisme de revoir et de diversifier ses stratégies de financement. À cet effet, l'organisme devra développer de nouvelles sources de financement, notamment en sollicitant l'appui financier des arrondissements voisins. Cette démarche vise à renforcer la pérennité des activités et à favoriser une collaboration avec les arrondissements de Lachine, Verdun et Sud-Ouest.

De plus, l'organisme devra aussi soumettre à l'arrondissement, un rapport faisant état des services rendus avant le 15 décembre 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 31 496,25 \$ net de taxes versées à l'organisme provient du budget de fonctionnement de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agente de soutien, développement social et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-16

Marie-Claude FOURNIER
Cheffe de division, développement social et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1269309003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 81 700 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2026 et approuver le projet de convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 81 700 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2026 et approuver le projet de convention à cette fin; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement à signer les conventions prévues à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-02 16:15

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1269309003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 81 700 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2026 et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) est une stratégie d'intervention qui vise à améliorer de façon notable et durable la qualité de vie des personnes vivant dans des territoires défavorisés. Le projet RUI 2026, porté par la Table de développement social de LaSalle, s'inscrit pleinement dans cette mission. Il vise à améliorer les conditions de vie de la population vulnérable résidant dans LaSalle Heights, un quartier cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité, tout en gardant une attention particulière au secteur Airlie-Bayne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0148 (1259309005) - 7 avril 2025 : D'accorder une contribution financière de 128 368 \$, taxes incluses si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2025, et autoriser la signature de la convention à cet effet.

CA24 20 0239 (1249309003) - 3 juin 2024 : D'accorder une contribution financière totale de 128 368 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour le projet de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2024 comportant 3 volets : volet 1 : Coordination de la revitalisation urbaine du secteur Airlie/Bayne, volet 2 : Projet concerté du Carrefour alimentaire de LaSalle, et volet 3 : Soutien à la Table de développement social de LaSalle, et autoriser la signature de la convention à cet effet.

CA23 20 0458 (1234629020) - 12 décembre 2023 : D'accorder une contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses à la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2023 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

DESCRIPTION

La contribution financière vise à améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans des conditions de précarité et d'améliorer leurs milieux de vie.
 Le projet se décline en deux (2) volets :

Volet 1	Chargé/e de projet
Montant alloué	71 700 \$
Description	<p>La personne responsable aura pour mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les citoyens et les organismes partenaires autour du projet du Shack communautaire 2026, dans une perspective de réduction des iniquités territoriales; • Coordonner l'ensemble des activités du projet, incluant la planification, la logistique, le suivi des actions et la circulation de l'information entre les partenaires; • Soutenir et accompagner les démarches citoyennes, en appuyant les initiatives qui visent l'amélioration des conditions de vie dans les secteurs ciblés par le projet; • Soutenir la communication du projet par la diffusion d'informations, la mise en valeur des initiatives locales et la production de contenus (infolettres, capsules, etc.); • Contribuer à l'analyse collective des iniquités dans les milieux de vie à LaSalle, en portant une attention particulière au secteur Airlie-Bayne, et alimenter la mise à jour de la planification stratégique en développement social; • Documenter les actions, les résultats et les apprentissages, notamment en gardant des traces des activités, en rédigeant des comptes rendus et en assurant un suivi structuré; • Assurer la reddition de comptes et produire l'ensemble des bilans requis à la fin de l'année.
Volet 2	Soutien à la Table de développement social de LaSalle
Montant alloué	10 000 \$
Description	Contribution financière accordée à la TDSL pour soutenir des actions de mobilisation et de participation citoyenne liées aux enjeux sociaux présents dans les milieux de vie ciblés par le projet. Ce soutien permettra à la TDSL de renforcer son rôle de coordination, d'accompagnement et d'animation auprès des communautés locales, et d'appuyer les initiatives collectives qui émergent autour du projet.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et inclusion sociale de la Ville de Montréal certifie que la description inscrite dans ce sommaire décisionnel répond aux objectifs de la démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée.

Le dossier répond à l'orientation 3 "Une communauté solidaire, équitable et inclusive" de la Planification stratégique de LaSalle 2026-2030, en contribuant directement aux axes d'intervention :

- 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population;
- 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population;
- 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

Le dossier a été discuté au comité consultatif Développement social et les diversités qui s'est tenu le 7 avril 2026.

Le comité recommande d'accorder une contribution financière de 81 700 \$ à la Table de

développement social de LaSalle pour le projet de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2026 et approuver le projet de convention à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 81 700 \$ sera comptabilisé au budget du Service de la diversité et inclusion sociale. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Clé comptable :

2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003661.052133.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision;
- 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Myriam LOUIS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 21 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2026-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1267817006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour leur participation au Challenge des Régions du 14 au 17 mai 2026, à Gatineau.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour leur participation au Challenge des régions du 14 au 17 mai 2026 à Gatineau.
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-23 08:07

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267817006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour leur participation au Challenge des Régions du 14 au 17 mai 2026, à Gatineau.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club Jeune Aire LaSalle a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour un groupe de onze athlètes, qui vont participer au Challenge des Régions à Gatineau du 14 au 17 mai 2026.

Les onze gymnastes suivants se sont qualifiés pour le Challenge des Régions:

1. Sophia Valentino
2. Kristina Sloboda
3. Sonya Nunes
4. Eva Vasile
5. Romane Ouellette
6. Clara Zarga Safi
7. Angéline Marfalvi
8. Cécilia Délisle
9. Arwen Kovacovic
10. Sophia Secassi-Raymond
11. Layla Lamili

Les athlètes sont âgés entre 9 et 14 ans et font parties des catégories Régional 3 et Régional 4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Au Québec, il y a 19 régions et la nôtre est le Lac St-Louis dans lequel, il y a six (6) clubs de gymnastique.

Les athlètes, qui participent au Challenge des Régions du 14 au 17 mai 2026 à Gatineau, sont passés par trois (3) sélections: Janvier à Wimgym, février à Gymslic et mars à Jeune Aire.

Les deux meilleures notes sur trois des sélections ont été retenues pour déterminer, qui ira au Challenge des Régions. Les gymnastes du top 3 vont compétitionner en équipe sur tous les appareils.

Les autres participants vont concourir en individuel et sont les spécialistes aux engins.

Lorsque les gymnastes participent au Challenge des Régions, elles représentent la région et non leur club respectif.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, le Club Jeune Aire LaSalle est éligible à recevoir un montant de 1 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien à la participation aux événements hors territoire LaSallois », « Zone 1 (Québec): Participation d'un groupe de huit personnes ou plus ».

JUSTIFICATION

Ce type de contribution, est disponible pour les organismes laSallois, qui rencontrent les critères d'éligibilité au programme Soutien à la participation aux événements hors territoire LaSallois.

De plus, la contribution financière de 1 000 \$ permettra aux parents de diminuer les frais de séjour, pour la participation de leur enfant au Challenge des Régions.

Les frais de séjour (transport, inscriptions, hébergement, repas etc.) sont estimés environ à 3 908 \$ pour 11 athlètes et trois (3) entraîneurs.

Le dossier répond à l'orientation 3 "Une communauté solidaire, équitable et inclusive" de la Planification stratégique de LaSalle 2026-2030, en contribuant directement aux axes d'intervention :

- 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population;
- 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population;
- 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1 000 \$, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Clé comptable: 301731.07189.61900.016491.0000.000000.000000.015105

La contribution financière de 1 000 \$ sera versée aux athlètes ci-haut mentionnés, par l'entremise du Club Jeune Aire LaSalle

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement hors-territoire, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution financière de l'arrondissement, le prix à payer pour les frais de séjour sera plus élevé pour les parents des jeunes gymnastes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

L'organisme est reconnu au statut associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Maxime CÔTÉ

Le : 2026-04-20

Agente de développement sports et loisirs

chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1262484006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 12e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 28 mai 2026 au Théâtre Centaur dans le Vieux-Montréal.

D'accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 12e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 28 mai 2026 au Théâtre Centaur dans le Vieux-Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-23 16:01

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1262484006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour soutenir l'organisation de la 12e édition du Gala UNIO qui aura lieu le 28 mai 2026 au Théâtre Centaur dans le Vieux-Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

En tant qu'organisme à but non lucratif, la CCCSOM s'appuie sur des événements tels que le Gala UNIO pour financer ses initiatives de développement économique.

Le Gala UNIO se veut l'occasion par excellence de mettre en lumière les entreprises, commerces, organismes, entrepreneurs, industries et individus qui contribuent, chacun à leur façon, au développement économique et social du territoire.

La CCCSOM est fière d'organiser chaque année cet événement de grande envergure et d'y réunir les membres de sa communauté d'affaires pour souligner leurs réalisations ou contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0143 (1252484009) - Contribution financière à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest - Organisation de la 11^e édition du Gala UNIO

CA22 20 0109 (1225212008) - Soutien financier à la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal - Gala UNIO

DESCRIPTION

Le Gala UNIO est un événement emblématique qui rassemble à chaque édition les acteurs clés de notre communauté pour célébrer l'excellence, le leadership et la détermination des entreprises, organismes et individus qui enrichissent notre territoire.

En tant qu'organisme à but non lucratif, la CCCSOM s'appuie sur des événements tels que le Gala UNIO pour financer ses initiatives de développement économique.

L'organisme a fait une demande de soutien financier de 2 500 \$ au cabinet pour la 12e

édition de son Gala UNIO qui aura lieu le 28 mai 2026 au Théâtre Centaur dans le Vieux-Montréal.

En échange du soutien financier, l'arrondissement de LaSalle obtient :

- Deux laissez-passer pour l'événement;
- Présence du logo de l'arrondissement dans le programme de la soirée;
- Bannière de l'arrondissement dans la salle du Cocktail;
- Mention du soutien dans le discours d'ouverture;

JUSTIFICATION

Le Gala UNIO est un événement emblématique qui rassemble à chaque édition les acteurs clés de notre communauté pour célébrer l'excellence, le leadership et la détermination des entreprises, organismes et individus qui enrichissent notre territoire.

En tant qu'organisme à but non lucratif, la CCCSOM s'appuie sur des événements tels que le Gala UNIO pour financer ses initiatives de développement économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est financée à même le budget du conseil d'arrondissement.
(contribution : 2412 0010000 301702 01101 61900 016491)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1269309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour l'année 2026-2027 sur le territoire de l'arrondissement, et approuver le projet de convention à cette fin.

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour l'année 2026-2027 sur le territoire de l'arrondissement, et approuver le projet de convention à cette fin; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement à signer les conventions prévues à cet effet; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2026-04-27 08:06

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour l'année 2026-2027 sur le territoire de l'arrondissement, et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement de LaSalle a mis sur pied un programme écologique de couches lavables pour encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébés et a confié la gestion de ce programme à la Maison des familles de LaSalle. La subvention accordée aux familles vise à encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés et réduire la quantité de déchets domestiques enfouis.

En 2021, le programme de subvention pour l'achat de produits menstruels durables a été ajouté à celui des couches lavables. Les deux programmes connaissent un grand succès et permettent de rejoindre une vingtaine de familles et environ 70 femmes par année.

La Maison des familles de LaSalle a accepté de poursuivre l'administration des programme des couches lavables et des produits menstruels durables pour l'année 2026-2027.

La Maison des familles de LaSalle est un organisme reconnu en tant qu'associé par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0106 (1259309004) - 3 mars 2025 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour la gestion des programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour les années 2025 et 2026 sur le territoire de l'arrondissement.

CA24 20 0187 (1249309004) - 6 mai 2024 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour les programmes de subvention des couches lavables et des produits menstruels durables pour le territoire de l'arrondissement.

CA22 20 0348 (1229309031) - 11 octobre 2022 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Maison des familles de LaSalle pour le programme de subvention des couches lavables et pour les produits d'hygiène féminine durables pour le territoire de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le programme écologique des couches lavables, qui est géré par la Maison des familles de LaSalle, offre la possibilité aux familles résidentes de LaSalle de couvrir, en partie, les frais rattachés à l'achat de couches lavables. Le montant disponible par famille est de 180 \$ et inclut l'achat d'accessoires tels que sac (couches souillées ou transport), seau, etc. La famille doit s'engager à utiliser les couches lavables et à présenter une facture d'achat d'au moins 20 couches lavables neuves. Le formulaire d'inscription est disponible en ligne et à la Maison des familles de LaSalle. Le demandeur doit présenter des pièces justificatives qui seront vérifiées par la Maison des familles de LaSalle. La subvention de 180 \$ est ensuite remise par chèque aux familles qui auront rempli les conditions du programme. À ce programme, s'ajoute le programme des produits menstruels durables. La Maison des familles de LaSalle offrira aux personnes résidentes sur le territoire une subvention de 100 \$ pour l'achat de produits menstruels réutilisables afin de réduire les déchets domestiques enfouis.

La Maison des familles de LaSalle a accepté de poursuivre l'administration des programmes des couches lavables et des produits menstruels durables pour l'année 2026-2027.

Un montant maximal de 1 000 \$ est prévu pour couvrir les frais associés à la gestion de ces deux programmes, pour une subvention totale de 10 000 \$.

JUSTIFICATION

La mise en œuvre de ces deux programmes contribue directement aux priorités du Plan stratégique 2023-2030 de LaSalle, notamment en matière de soutien aux initiatives vertes et durables.

Ces programmes présentent également l'avantage de générer des économies pour l'arrondissement en réduisant les quantités de déchets destinés à la collecte et à l'enfouissement. À titre d'exemple, l'utilisation de couches lavables par 30 familles peut permettre d'éviter l'enfouissement d'environ 30 tonnes de déchets.

De plus, le programme des couches lavables représente également une économie appréciable pour les familles. L'achat d'un ensemble d'environ 20 couches lavables, dont le coût tourne autour de 400 \$, se compare avantageusement aux 1 500 \$ à 2 500 \$ généralement dépensés pour des couches jetables au cours des premières années de vie d'un enfant.

Par ailleurs, comme les produits menstruels durables remplacent des articles à usage unique qui figurent parmi les déchets les plus longs à se dégrader, cette initiative s'inscrit directement dans les objectifs du Plan stratégique Montréal 2030. Elle contribue à tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et plus propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes inscrites au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Dans l'éventualité où un nombre moindre de familles adhèreraient au programme d'ici la fin de l'année 2026-2027, les sommes non distribuées seront réaffectées à l'octroi de subventions à l'année suivante, et ce, jusqu'à l'épuisement complet des fonds alloués.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 au niveau des engagements pour lutter contre les changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Participation au développement durable et aux efforts sur la transition écologique;
- Poursuite des actions en faveur des familles laSalloises;
- Économie substantielle pour les personnes participantes.

Sans cette contribution financière, les programmes ne pourront se poursuivre et aucune subvention ne pourra être octroyée aux citoyens et citoyennes lors de l'achat de couches lavables pour bébés et de produits menstruels durables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La diffusion du programme sera faite par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement via les différents canaux de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Marie-Claude FOURNIER
Cheffe de division Développement social et
Événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1262484007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA25 20 0103, adoptée le 3 mars 2025, afin de majorer la dépense maximale autorisée de 600 \$, taxes incluses, à 800 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'une oeuvre, lors du Salon du printemps 2025 de l'Association des artistes de LaSalle.

D'amender la résolution CA25 20 0103, adoptée le 3 mars 2025, afin de majorer la dépense maximale autorisée de 600 \$, taxes incluses, à 800 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une oeuvre, lors du Salon du printemps 2025 de l'Association des artistes de LaSalle inc. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-23 16:00

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1262484007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA25 20 0103, adoptée le 3 mars 2025, afin de majorer la dépense maximale autorisée de 600 \$, taxes incluses, à 800 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'une oeuvre, lors du Salon du printemps 2025 de l'Association des artistes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle veut encourager la planification et la consolidation d'actions des organismes culturels sur son territoire. Habituellement, l'arrondissement se porte acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'association.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 25 20 0103 (1255404004) - D'autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicables, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 10 avril au 2 mai 2025. De verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicables, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement.

CA24 20 0069 (1245404002) - 4 mars 2024 : D'autoriser une dépense maximale de 600 \$, taxes incluses si applicable, pour l'acquisition d'une oeuvre lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 11 au 27 avril 2024. Verser une contribution financière de 400 \$, taxes incluses si applicable, pour l'attribution d'un troisième prix lors de cet événement

CA23 20 0072 (1237769001) - 6 mars 2023: D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 14 avril ou 3 mai 2023. Verser une contribution financière de 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions aux oeuvres primées lors de cet événement

DESCRIPTION

L'événement annuel « Salon du Printemps » de l'Association des artistes de LaSalle a lieu du 10 avril au 2 mai 2025. En soutien au travail de création des membres de cette association, il a été demandé d'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'une oeuvre ainsi que de verser une contribution financière de 400 \$ pour l'attribution d'un troisième prix lors de l'événement.

L'oeuvre acquise lors de l'événement représente une dépense de 800 \$, il y a donc lieu d'amender la résolution CA25 20 0103 afin d'augmenter la dépense de 200 \$.

JUSTIFICATION

L'achat d'oeuvres par l'arrondissement de LaSalle et la remise de prix à une oeuvre sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association. L'événement contribue au soutien, à la vitalité culturelle et à la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur le territoire.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

L'Association des artistes de LaSalle est reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est financée à même le budget du conseil d'arrondissement. (achat oeuvre : 2412 0010000 301702 01101 57402)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1264629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau Guide pour l'organisation d'événements sur le domaine public et autoriser son entrée en vigueur dès maintenant.

D'adopter le nouveau Guide pour l'organisation d'événements sur le domaine public et autoriser son entrée en vigueur dès maintenant.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 09:44

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1264629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau Guide pour l'organisation d'événements sur le domaine public et autoriser son entrée en vigueur dès maintenant.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'un Guide pour l'organisation d'événements sur le domaine public à l'attention des citoyennes, citoyens et organismes qui souhaitent organiser un événement public sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

S'adressant aux personnes ou aux organismes qui souhaitent organiser des événements, le guide a pour but d'informer sur les exigences, les règlements municipaux et la marche à suivre pour organiser des événements publics, autorisés par l'arrondissement, sur son territoire. Il propose également des recommandations pour organiser des événements sécuritaires et écoresponsables.

JUSTIFICATION

L'arrondissement reçoit plus de 200 demandes d'événements public sur son territoire par année qui contribuent à la vitalité de l'arrondissement. Afin d'encadrer ces initiatives et d'assurer une saine gestion du domaine public, il est essentiel d'avoir un document de référence clair, uniformisé et accessible. Son entrée en vigueur immédiate permettra d'améliorer la planification et la coordination des événements publics. Le Guide pour l'organisation d'événements sur le domaine public contribue à l'orientation 3 de la Planification stratégique 2026-2030 de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption et la diffusion du Guide auront plusieurs impacts positifs notamment au niveau de la préservation de la quiétude des milieux de vie puisque le guide introduit des balises claires quant à la diffusion sonore, aux horaires, à la durée des événements et à la fermeture de rues, favorisant une cohabitation harmonieuse avec les riveraines et riverains. De plus, le guide vient renforcer l'utilisation équitable du domaine public en précisant par exemple les limites imposées au nombre et à la durée des événements, notamment en période estivale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le guide sera envoyé aux organismes reconnus par courriel après l'adoption au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2026-04-17



Dossier # : 1261526006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation d'une murale à l'école Cavelier-De LaSalle au 9199, rue Centrale, Montréal, sur le mur extérieur donnant sur la rue Centrale, conformément au Règlement LAS-0134.

D'autoriser la réalisation d'une murale à l'école Cavelier-De LaSalle au 9199, rue Centrale, Montréal, sur le mur extérieur donnant sur la rue Centrale, conformément au Règlement LAS-0134.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:48

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1261526006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation d'une murale à l'école Cavalier-De LaSalle au 9199, rue Centrale, Montréal, sur le mur extérieur donnant sur la rue Centrale, conformément au Règlement LAS-0134.

CONTENU

CONTEXTE

L'école secondaire Cavalier-De LaSalle, sollicite l'appui de l'arrondissement de LaSalle pour leur projet : « Une murale pour Cavalier-De LaSalle ». C'est sur le mur extérieur du gymnase ouest, situé sur la rue Centrale, qu'est proposée la réalisation de la murale. Il s'agit d'un projet de cœur qui transforme un « mur qui sépare » en un « mur qui rassemble ». Les élèves de cette école seront partenaires du projet, car il s'agit d'une œuvre de création collective, transformant un simple lieu de passage en un point de repère lumineux et dynamique dont toute la communauté sera fière. Tous les documents incluant la maquette de ce projet ont été soumis au comité d'analyse d'art murale le 14 avril 2026. Celui-ci a émis une recommandation favorable à tous les critères d'évaluation du projet. La DAUSE coordonne l'ensemble des travaux en collaboration avec l'agent de développement culturel de l'arrondissement de LaSalle. Le numéro de certificat d'autorisation d'art mural est : 3003651495-AR

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0400 (1251526007) - 8 septembre 2025 : Autoriser la réalisation d'une murale au 1220-1276, avenue Dollard, LaSalle, sur le mur extérieur donnant sur l'avenue Dollard, conformément au Règlement LAS-0134.

CA20 20 0289 (1245404010) - 3 juin 2024 : Autoriser la réalisation de murales à l'aréna Jacques-Lemaire et au chalet du parc Hayward, conformément au Règlement LAS-0134.

CA21 20 371 (1218823003) - 30 août 2021: D'approuver, en vue de l'émission du certificat d'autorisation AR-3001999254, les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, afin de permettre la réalisation d'une murale sur le mur extérieur donnant sur la rue Lithuania de la propriété située au 1666-1670, avenue Dollard, conformément à la maquette de l'artiste Fluke de KOLAB.

DESCRIPTION

Encadrement professionnel : Le processus pédagogique est encadré par la muraliste renommée **Izabelle Duguay**, garantissant une exécution artistique de haute qualité. Artiste de premier plan ayant réalisé de nombreuses œuvres monumentales avec l'organisme MU à Montréal, sa présence garantit non seulement une œuvre d'une esthétique supérieure, mais aussi une gestion de chantier rigoureuse et sécuritaire, conforme aux standards les plus élevés de l'art public montréalais. Mme Izabelle Duguay a une expertise complète en art public avec plus de 60 réalisations. Elle maîtrise tant la création artistique que la logistique technique (surfaces complexes, nacelles, météo). Son parcours est jalonné de collaborations prestigieuses, notamment avec le Musée des beaux-arts de Montréal, MASSIVart et l'organisme MU. Sa force réside dans son approche structurée : détentrice d'une maîtrise en éducation artistique (Concordia), elle possède une habileté rare pour la médiation culturelle, impliquant les communautés pour assurer l'acceptabilité sociale des projets. De Montréal à Edmonton, ses œuvres monumentales transforment durablement le paysage urbain avec une rigueur professionnelle irréprochable.

Validation technique : Le **Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys** et la direction d'établissement ont donné leur accord de principe et l'état du mur a été certifié conforme par un maçon professionnel, en partenariat avec leur **Service des ressources matérielles**.

Processus d'approbation du croquis : Le processus de création participative a été réalisé le mardi 7 avril 2026 avec les élèves. Le croquis final sera soumis à la double validation du **Service des ressources matérielles du CSSMB**.

Ce projet de murale est né d'une volonté simple : transformer le gris actuel en un espace qui respire. L'idée est d'apporter de l'énergie et de la verdure au cœur de l'arrondissement, pour que l'école ne soit plus seulement un bâtiment, mais un lieu qui inspire. L'ambiance visuelle d'un paysage universel, presque intemporel. C'est une invitation au voyage, quelque part entre le rêve et la réalité, pour briser la monotonie du béton. Par la couleur, nous voulons littéralement illuminer l'espace et piquer la curiosité des passants et des élèves. Chaque détail du croquis porte un message lié au parcours scolaire :

L'eau et le fleuve : On y retrouve une "force tranquille". Le mouvement calme de l'eau apporte un sentiment d'apaisement, tandis que les jeux de reflets illustrent l'effort collectif. Le fleuve est le miroir de l'épanouissement de chacun;

Les oiseaux : Au-delà du mouvement, ils sont un clin d'œil au parcours migratoire. Ils représentent l'évolution des élèves, qui arrivent ici d'un horizon et repartent vers un autre, transformés;

L'arche et la fenêtre : Ces ouvertures sont des invitations à regarder plus loin. Elles symbolisent le passage des étapes du secondaire, une sorte d'éclaircie qui donne envie de franchir les paliers les uns après les autres;

La fleur de lys : Symbolise l'unicité. Elle représente la puissance et la croissance personnelle de chaque jeune au sein de la communauté.

Le dossier répond aux orientations du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement suivant :

Orientation 2 : un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère - Axe 2.4 Enrichir notre caractère distinctif en matière d'aménagement urbain.

Orientation 3 : une communauté solidaire, équitable et inclusive - Axes 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

JUSTIFICATION

Critères d'évaluation qui ont été évalués satisfaisants par le comité d'analyse d'art mural :

- 1- La qualité de la murale et sa visibilité du domaine public;
- 2- L'impact et l'intégration du projet à son environnement, son patrimoine architectural, son quartier, son histoire et sa culture;
- 3- La qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée;
- 4- La médiation culturelle et l'implication de la communauté dans le projet d'art mural;
- 5- L'art mural ne doit pas véhiculer de message à caractère discriminatoire, haineux, injurieux, agressif, insécurisant, intolérant ou offensant;
- 6- L'adéquation du projet avec la vision de l'arrondissement sur le plan culturel.

Étant donné que les murales contribuent au sentiment d'appartenance et de fierté des usagers de chaque lieu, en plus de revitaliser et d'embellir le quartier, il est recommandé d'autoriser la réalisation de la murale à l'école Cavalier-De LaSalle qui a été travaillée de concert entre les étudiants de l'école, l'artiste et le milieu.

Par ailleurs, cette murale répond à la volonté de l'arrondissement de développer au sein des partenaires le réflexe culturel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet, entièrement financé par une campagne de mobilisation citoyenne, des dons d'organismes communautaires LaSallois et le programme Culture à l'école, se veut une véritable démarche de médiation culturelle.

Mobilisation citoyenne et financement : La partie supérieure de la murale est le fruit d'une campagne de sociofinancement réussie à 100% auprès de parents, d'organismes communautaires de l'arrondissement et de citoyens laSallois. Ce soutien s'ajoute à la **subvention « La culture à l'école »** du ministère de l'Éducation.

MONTRÉAL 2030

15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural. La création de murales a d'ailleurs été inscrite au plan d'action culturel de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Passage au conseil d'arrondissement : 4 mai 2026 ;
- Émission du certificat d'autorisation de la murale : mai 2026;
- Réalisation de la murale : mai-juin 2026 ;
- Inauguration de la murale : mai-juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ledit projet est conforme au Règlement régissant l'art mural (Règlement LAS-0134 sur l'art mural).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1265247002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser cinq événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle pour les mois de mai et juin 2026.

D'autoriser cinq événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle pour les mois de mai et juin 2026.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE JUIN 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Valeur de la gratuité	Dérogation		Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2	
									Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancre au sol	Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat						Commerçant
23 mai 2026	23 mai 2026	7h	18h	Tournoi de soccer club Richelieu	101 à 500	Parc Riverside - Terrain Keith-Ewenson	Club Richelieu	1 080 \$	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	
6 juin 2026	6 juin 2026	9h	12h	Walk-O-Thon	Moins de 100	Piste cyclable et piétonne entre Parc des Rapides et MCKC	CBAC	595 \$	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
6 juin 2026	6 juin 2026	14h	18h	Fête de voisinage - 40e Avenue	Moins de 100	40e Avenue de la rue Centrale à la 35e Avenue	Citoyens de la 40e Avenue	135 \$	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	
7 juin 2026	7 juin 2026	12h	13h30	Procession Saint-John-de-Brébeuf	101 à 500	Parcours : Rue George, 8e Avenue, rue Broadway, 9e Avenue, rue George	Paroisse Saint-John-de-Brébeuf	0 \$	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	
13 juin 2026	13 juin 2026	12h	21h	BBQ shoolarship Fund Raising	101 à 500	Parc Lefebvre - Partie CRCL	Cornucopia	1 905 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
TOTAL								2 635 \$												

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 11:08

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265247002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser cinq événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle pour les mois de mai et juin 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants :

- LAS-0060 : Règlement sur l'occupation du domaine public ;
- LAS-2191 : Règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.2 (loterie et jeux de hasard) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.6 (musique) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.7 (vente de nourriture) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.8 (sollicitations) ;
 - ◊ LAS-2191 article 6.9 (consommation d'alcool).
- LAS-2192 : Règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit ;
- LAS -1575 : Règlement concernant les parcs et endroits publics ;
- R.R.V.M. c. C-4.1 : Règlement sur la circulation et le stationnement ;
- VDM15039-2 : Règlement régissant la cuisine de rue ;
- Ancrage au sol d'installation temporaire dans un lieu public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0136 - 1265247001 - 13 avril 2024 : D'autoriser les quatre (4) événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de mai 2026.

DESCRIPTION

Pour le mois de juin 2026, la DCSLDS a reçu cinq (5) demandes d'événements publics.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE JUIN 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Valeur de la gratuité	Dérégation												
									Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement R.R.V.M. c. C-4.1	Camion de rue VDM15039-2	
												Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant						
23 mai 2026	23 mai 2026	7h	18h	Tournoi de soccer club Richelieu	101 à 500	Parc Riverside - Terrain Keith-Ewenson	Club Richelieu	1 060 \$	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	
6 juin 2026	6 juin 2026	9h	12h	Walk-O-Thon	Moins de 100	Piste cyclable et piétonne entre Parc des Rapides et MCKC	CBAC	595 \$	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
6 juin 2026	6 juin 2026	14h	18h	Fête de voisinage - 40e Avenue	Moins de 100	40e Avenue de la rue Centrale à la 35e Avenue	Citoyens de la 40e Avenue	135 \$	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
7 juin 2026	7 juin 2026	12h	13h30	Procession Saint-John-de-Brébeuf	101 à 500	Parcours : Rue George, 8e Avenue, rue Brodway, 9e Avenue, rue George	Paroisse Saint-John-de-Brébeuf	0 \$	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
13 juin 2026	13 juin 2026	12h	21h	BBQ scholarship Fund Raising	101 à 500	Parc Lefebvre - Partie CRCL	Cornucopia	1 905 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
TOTAL								2 635 \$													

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une planification stratégique avec cinq (5) orientations. Parmi celles-ci, l'orientation 3 Une communauté solidaire, équitable et inclusive démontre la volonté de l'arrondissement d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance de sa population. L'autorisation d'événements public sur son territoire favorise ce sentiment de fierté.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

L'arrondissement offre une gratuité totale de 2 635 \$ pour l'ensemble des cinq (5) événements.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers organismes sur le territoire de l'arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'arrondissement sensibilise les organismes sur ces questions, comme indiqué dans le guide de l'organisateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons, dont les médias sociaux. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les organisateurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des

loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-16

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1260420005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 28 mai 2026 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

D'autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 28 mai 2026 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

D'autoriser la fermeture temporaire de la 36e Avenue et de la rue George entre la 36e Avenue et la 41e Avenue entre 8 h et 13 h.

Le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité pendant l'événement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1260420005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 28 mai 2026 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du mois du sport et de l'activité physique, l'école Notre-Dames-des-Rapides organise une activité pour faire bouger toute l'école en même temps.

En 2026, il s'agit de la troisième édition. L'activité RAPIDOMÈTRES aura lieu le jeudi 28 mai entre 8 h 30 à 11 h 30.

Les élèves de l'école et leur famille sont invités à venir marcher ou courir une boucle d'un kilomètre dans la cour de l'école ainsi que dans les rues avoisinantes. L'école demande l'autorisation de fermer la 36e avenue ainsi qu'une partie de la rue George.

Cet événement rassembleur vise à créer de saines habitudes de vie chez les étudiants de l'école. Une trentaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté participeront à l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement.

Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle, ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200 208 - 1257817006 - 5 mai 2025 : Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 22 mai 2025 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

CA24 200 218 - 1248420019 - 27 mai 2024 : Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le jeudi 30 mai 2024 dans le cadre de l'activité RAPIDOMÈTRES.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Notre-Dame-des-Rapides sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivant :

- Prêt de 12 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);

- Installation d'affiches le 27 mai le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balai de rue avant l'événement autour du parcours.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Notre-Dame-des-Rapides située au 8585 Rue George, LaSalle. (36e Avenue et une portion de la rue George, entre la 36e Avenue et la 41e Avenue).
Ce sont 350 personnes élèves et parents qui participeront à cet événement sportif, dans un cadre festif.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fourni des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (George et 35e, George et 36e et George et 41e avenue) de 8 h à 12 h.

Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins dix (10) jours avant l'événement (18 mai)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-20

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
sports



Dossier # : 1260420006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course des couleurs autour du quadrilatère de l'école le vendredi 19 juin 2026.

D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course des couleurs autour du quadrilatère de l'école le vendredi 19 juin 2026.

D'autoriser l'interdiction de stationnement et la fermeture temporaire des rues suivantes entre 7 h et 12 h :

- Trésor-Caché de Airlie à Centrale;
- Centrale de Trésor-Caché à Bélanger;
- Bélanger de Centrale à Airlie; et
- Airlie de Bélanger à Trésor-Caché.

Le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité pendant l'événement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1260420006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course des couleurs autour du quadrilatère de l'école le vendredi 19 juin 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une cinquième année consécutive, l'école Henri-Forest organise la Course des couleurs autour du quadrilatère de l'école pour ses 375 élèves le vendredi 19 juin de 8 h 30 à 10 h. L'événement se déroulera dans une ambiance festive et l'objectif est d'accumuler des kilomètres et de sensibiliser les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Cet événement rassembleur vise à créer un sentiment d'appartenance auprès des familles. Une vingtaine d'enseignants, parents, bénévoles et autres membres de la communauté participeront à l'organisation et assureront le bon déroulement de l'événement. Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle, ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200207 (1257817007) - 5 mai 2025: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 6 juin 2025 dans le cadre du Grand Défit Pierre Lavoie.

CA24 200141 (1257817007) - 8 avril 2024: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 31 mai 2024 dans le cadre du Grand Défit Pierre Lavoie.

CA23 200166 (1237817007) - 1er mai 2023: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA22 200201 (1227817003) - 4 juillet 2022: D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Henri-Forest sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivant :

- Prêt de 15 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes);
- Installation d'affiches le 18 juin le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours;
- Balais de rue avant l'événement autour du parcours;
- Nettoyage après la course devant le 100, avenue du Trésor-Caché, pour ramasser les débris de poudre colorée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Henri-Forest (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage les saines habitudes de vie chez les jeunes et souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 750 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie) de 7 h à 12 h.
Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents qui sera distribué au moins 10 jours avant l'événement (9 juin).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par l'école.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-20

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
sports



Dossier # : 1265459034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal à tenir un événement caritatif de type lave-auto dans une portion du stationnement du Complexe Angrignon le 16 mai 2026, entre 7 h 00 et 16 h 30.

D'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal à tenir un événement caritatif de type lave-auto dans une portion du stationnement du Complexe Angrignon le 16 mai 2026, entre 7 h 00 et 16 h 30

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 06:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal à tenir un événement caritatif de type lave-auto dans une portion du stationnement du Complexe Angrignon le 16 mai 2026, entre 7 h 00 et 16 h 30.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une demande du Service de sécurité incendie de Montréal, le 13 avril 2026, afin d'obtenir l'autorisation de tenir un événement caritatif de type lave-auto au profit de la fondation Enfant Soleil le samedi 16 mai de 7h à 16h30 dans le stationnement des commerces Canadian Tire et du Michaels situés au 2221, boul. Angrignon à LaSalle. Environ 500 à 700 personnes sont attendues au cours de la journée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La demande est accompagnée des documents suivants :

- La lettre officielle expliquant la raison de l'événement, les activités prévues, la date ainsi que les heures, le nombre de personnes attendues, etc.
- L'autorisation signée par le propriétaire de l'immeuble pour l'événement sur sa propriété.
- L'accusé de la demande d'événement spécial faite au Service de sécurité incendie de Montréal.
- Le plan d'aménagement

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-04-17



Dossier # : 1265459035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club de Soccer Rapides de LaSalle à tenir une vente éphémère devant le commerce situé au 7628, rue Centrale les 9 et 10 mai 2026 à l'occasion de la Fête des Mères.

D'autoriser le Club de Soccer de LaSalle à tenir une vente éphémère devant le commerce situé au 7628, rue Centrale les 9 et 10 mai 2026 à l'occasion de la Fête des Mères.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-23 16:03

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club de Soccer Rapides de LaSalle à tenir une vente éphémère devant le commerce situé au 7628, rue Centrale les 9 et 10 mai 2026 à l'occasion de la Fête des Mères.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de Soccer Rapides de LaSalle souhaite organiser un événement éphémère à l'occasion de la fête des Mères, devant le commerce Bombshell Bar à Beauté sur la rue Centrale. L'événement est organisé avec la collaboration de ce commerce. L'activité vise à créer une ambiance festive et à animer, en partie, le secteur commercial de la rue Centrale. Une remorque temporaire serait installée devant le commerce pour la durée de l'événement. L'arrondissement délivrera un certificat d'occupation du domaine public en son propre nom afin de permettre l'occupation de l'espace sans frais. La présente démarche vise à obtenir l'autorisation requise pour permettre la vente sur le domaine public dans le cadre de cette activité.

Selon l'article 4 du Règlement 2183 relatif à la vente d'objets quelconques dans les rues et sur les places publiques, amendé par les règlements 2210 et 2212, il est interdit de vendre dans les places publiques. Cependant, le conseil d'arrondissement peut, dans certaines circonstances et à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations, et selon les conditions qu'il détermine, autoriser la vente de certaines marchandises sur le domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'événement se tiendra devant le commerce Bombshell les 9 et 10 mai 2026. Il s'agit d'une activité ponctuelle organisée dans un contexte festif et de mise en valeur du secteur commercial local. L'image de marque du Village des Rapides - Bronx sera d'ailleurs mise de l'avant durant l'événement.

Dans le cadre de cet événement, une activité de vente depuis la roulotte temporaire est prévue sur le domaine public. Les marchandises prévues comprendraient trois sortes de smoothies, deux sortes de cafés spécialisés, deux saveurs de cafés glacés ainsi que des bouquets de fleurs. Les profits générés serviront aux activités du Club.

La demande vise donc à obtenir l'autorisation du conseil d'arrondissement afin de permettre cette vente pendant la durée de l'événement.

JUSTIFICATION

L'événement et les ventes projetées visent à soutenir le Club de soccer Rapides de LaSalle, un organisme reconnu par l'arrondissement et bien ancré dans la communauté locale. Le commerce Bombshell Bar à Beauté agit à titre de partenaire en offrant un appui logistique et opérationnel à cette initiative, contribuant ainsi au financement et à la visibilité des activités du club. Cette collaboration témoigne de l'engagement du milieu commercial local à soutenir les organismes du quartier et à participer activement à la vitalité du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pawel SWINARSKI
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Antoine CANTIN RATELLE
Chef de division - Permis et inspection

Le : 2026-04-20



Dossier # : 1267817005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association récréative du parc Riverside inc. à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et à tenir des barbecues du 19 juin au 30 août 2026 à la piscine Riverside.

D'autoriser l'Association récréative du parc Riverside inc. à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et faire des barbecues du 19 juin au 30 août 2026 à la piscine Riverside et autoriser les dérogations réglementaires requises.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 09:33

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267817005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association récréative du parc Riverside inc. à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et à tenir des barbecues du 19 juin au 30 août 2026 à la piscine Riverside.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association récréative du parc Riverside inc. offre à ses visiteurs l'été une offre alimentaire via sa cantine ouverte sur les heures d'ouverture de la piscine.
Les membres et les citoyens peuvent également se procurer des produits dérivés tel que des t-shirts et des chandails.

En plus de la cantine, lors des compétitions et activités sociales, l'association organise un service de restauration, sous forme de BBQ.

Les ventes à la cantine et les BBQ se dérouleront du 19 juin au 30 août 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser les dérogations réglementaires requises, afin de permettre à l'Association récréative du parc Riverside inc. la vente de produits alimentaires et produits dérivés, de même que la tenue de BBQ pour la saison 2026 du 19 juin au 30 août.
La cantine sera en opération durant toute la saison 2026 à la piscine sur les heures d'ouverture.

Au fil des ans, la communauté de la piscine Riverside a créé un sentiment d'appartenance, qui s'explique par les nombreuses activités sociales et les compétitions amicales que l'organisme organise.

Lors de ces compétitions et activités sociales, un service de restauration sous forme de BBQ est offert à la clientèle.

Afin d'être conforme annuellement, l'organisme devra se procurer l'ensemble des permis nécessaires (demande au Service Incendie de la Ville de Montréal, permis de la MAPAQ, etc.) afin d'assurer le bon déroulement de la vente de produits alimentaires et la tenue des BBQ.

Offrir une offre alimentaire aux membres et citoyens vient compléter l'expérience aux visiteurs en plus d'être une source de revenu importante pour l'association.

De plus, la vente d'outils promotionnels aux couleurs de la piscine Riverside, permet de développer le sentiment d'appartenance à ses membres et visiteurs.

La vente de produits alimentaires et de produits dérivés représente, une source de revenu importante pour le club, pour les aider à réaliser et financer certaines activités.

JUSTIFICATION

En plus d'être une source de financement importante pour l'organisme, la cantine permet de bonifier et d'agréments l'expérience de la clientèle qui fréquente la piscine Riverside.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, en raison de la nature de sa nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation de la vente, la piscine Riverside ne pourra pas vendre des produits alimentaires et des produits dérivés afin d'augmenter ses revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-20

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1267817007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association du football mineur de LaSalle à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et à tenir des barbecues du 4 mai au 6 novembre 2026 au parc Riverside.

D'autoriser l'Association du football mineur de LaSalle à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et faire des barbecues du 4 mai au 6 novembre 2026 au Parc Riverside et autoriser les dérogations réglementaires requises.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1267817007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association du football mineur de LaSalle à vendre des produits alimentaires, des articles dérivés et à tenir des barbecues du 4 mai au 6 novembre 2026 au parc Riverside.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association du football mineur de LaSalle est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir à la communauté l'occasion de jouer au football ou au flag football dans un environnement sécuritaire et convivial pour les jeunes.

L'organisme, reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle dans la catégorie associé, opère depuis plusieurs années une cantine avec des produits alimentaires et vend des articles promotionnels à l'effigie du club durant la saison estivale.

Durant la saison des matchs (à partir du mois d'août) l'organisme installe également un BBQ à l'extérieur du chalet pour vendre entre autres des hots-dogs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200210 (1257817009) 5 mai 2025: D'autoriser L'Association du football mineur de LaSalle à opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels, via sa cantine à l'intérieur du chalet du parc Riverside, du 5 mai au 1er novembre 2025; et D'autoriser L'Association du football mineur de LaSalle, à tenir des BBQ lors des matchs du mois d'août 2025.

DESCRIPTION

Autoriser les dérogations requises afin de permettre à l'Association du football mineur d'opérer un kiosque de vente de produits alimentaires et d'articles promotionnels via sa cantine au parc Riverside, du 4 mai au 6 novembre.

Les heures d'opération de la cantine sont du lundi au jeudi de 18 heures à 21 heures et lors des matchs la fin de semaine les heures varient de 8 h 30 à 22 heures (les matchs commencent au mois d'août).

Le menu de la cantine comprendra notamment du café, des breuvages sans alcool, des hots-dogs, des grilles-cheeses et des déjeuners.

En plus de la cantine, l'organisme va tenir des BBQ durant la saison des matchs, qui débiteront en août.

Afin d'être conforme annuellement, l'organisme devra informer le Service incendie (SIM) de la tenue des BBQ pour la saison, ainsi que de se procurer un permis du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

JUSTIFICATION

La cantine représente une source importante de financement pour l'organisme, pour le renouvellement des vêtements et des équipements (casques, chandails, pantalons, épaulettes). L'organisme prête le matériel aux participants gratuitement, donc les dépenses pour les équipements sont élevés pour l'organisme. De plus, les revenus de la cantine aident pour payer les frais pour la ligue de football, les autobus pour certains matchs, le salaire des arbitres et des thérapeutes.

Enfin, la cantine permet de conserver des frais d'inscriptions le plus bas possible pour les joueurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du conseil d'arrondissement, l'organisme ne pourra tenir son kiosque de vente et bénéficier de cette source de financement importante pour maintenir les tarifs d'inscriptions, au plus bas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1267817004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipes juniors élites AA et Les Cardinals) à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser l'organisme à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2026 (du 15 mai au 30 octobre) au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

D'autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipes juniors élites AA et Les Cardinals) à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser les dérogations réglementaires requises afin de permettre l'organisme d'opérer leur cantine durant la saison de baseball 2026 (du 15 mai au 30 octobre) au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:52

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1267817004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipes juniors élites AA et Les Cardinals) à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et autoriser l'organisme à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2026 (du 15 mai au 30 octobre) au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La ligue mineure de baseball LaSalle a deux (2) équipes juniors élites (équipe AA et Les Cardinals de LaSalle). Lors des matchs à domicile des équipes juniors élites, l'organisme vend de la nourriture et des boissons alcoolisées via sa cantine, située au Stade Éloi-Viau. La ligue mineure de baseball LaSalle est un organisme associé à but non lucratif reconnu, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle. La cantine est ouverte lors des parties pour la saison de baseball des Cardinals du mois de 15 mai au 30 octobre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200160 (1257817005) 7 avril 2025: D'autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle (équipe junior élite Les Cardinals) à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées et à opérer leur cantine durant la saison de baseball 2025 au Stade Éloi-Viau du parc Riverside de l'arrondissement LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser la Ligue mineure de baseball LaSalle à se procurer un permis à la Régie des Alcools des Courses et des Jeux du Québec pour vendre des boissons alcoolisées durant la saison de baseball 2026;
 Autoriser les dérogations réglementaires requises, afin de permettre à la ligue d'opérer sa cantine pour vendre des produits alimentaires et des boissons alcoolisées de mai à octobre 2026;

Afin d'être conforme annuellement, l'organisme devra se procurer un permis de la MAPAQ;

Les heures d'opérations de la cantine seront établies en fonction du calendrier des matchs à domicile des équipes élites;

Le menu de la cantine comprendra notamment des repas chauds, du café, des breuvages non alcoolisés et alcoolisés.

JUSTIFICATION

En plus d'être une source de financement important pour l'organisme, la cantine permet de bonifier et d'agrémenter l'expérience de la clientèle qui vient assister aux matchs élités des Cardinals et du junior AA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du conseil d'arrondissement, l'organisme ne pourra vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées durant la saison de baseball 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1268891007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2026.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2026; et
De désigner Marie-Annick Lussier à titre de représentante de l'Arrondissement pour déposer la demande.

Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée n'est servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Voilà plus de 40 ans que l'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la Fête nationale du Québec et offre aux participants de plus de 18 ans la possibilité d'acheter des boissons alcoolisées lors de la tenue de ces activités. Pour ce faire, l'arrondissement doit demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA25 20 0156 (1258891005) - 8 avril 2025 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024.
- CA24 20 0085(1248891005) - 4 mai 2024 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2024.
- CA23 20 0169 (1238891004) - 1er mai 2023 : Demande d'un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2022.

DESCRIPTION

Dans le cadre des festivités 2026 de la Fête nationale du Québec, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées sur le site de l'événement. Le 24 juin 2026, un point de vente sera délimité au terrain de la terrasse Serre dans le parc des Rapides, soit au 7770, boulevard LaSalle.

JUSTIFICATION

L'obtention du permis permet d'offrir ce service à la population adulte fréquentant le site. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures lors de cet événement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien, développement social et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1268891009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, situé au 7710 boulevard LaSalle.

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:43

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, situé au 7710 boulevard LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147 a déposé une demande à l'arrondissement de Lasalle pour obtenir une dérogation à l'affichage de panneaux publicitaires afin de leur permettre de générer un revenu permettant de réaliser des activités qui touchent la communauté laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0203 (1258891008) - 5 mai 2025 :D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle. .

CA24 20 0198 (1243630001) - 4 mai 2024 :D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle. .

CA23 20 0168 (1238891003) - 5 juin 2023 : D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

DESCRIPTION

Autoriser une dérogation au règlement d'affichage de panneau publicitaire du 1^{er} mai au 30 septembre 2026. Les panneaux publicitaires sont installés du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle, à LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien, développement social et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

Le : 2026-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1263035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 22 avril 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2026.

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 22 avril 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2026.

Signé par Catherine S SIMARD Le 2026-04-27 09:29

Signataire :

Catherine S SIMARD

Directrice des services administratifs en arrondissement
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1263035003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 22 avril 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 26 20 0140 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 11 février au 19 mars 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2026

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 22 avril 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2026-04-27



Dossier # : 1268863004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

D'adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-08 21:17

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1268863004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement numéro 2400-LAS-1 modifiant le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipale* (RLRQ., chapitre C-47.1) ainsi que l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4), le Conseil d'arrondissement a le pouvoir de créer des comités sur ses domaines de responsabilités. La mobilité étant un enjeu important qui recoupe plusieurs de ses compétences (notamment la voirie, le développement économique local, l'environnement et l'accessibilité universelle), il est de l'intérêt collectif de former un comité consultatif sur la mobilité adapté aux réalités contextuelles de LaSalle. Ce dossier a comme but de proposer la création des Comités consultatifs.

À cet effet, lors de la séance ordinaire de mars 2026, l'arrondissement a procédé à la création de cinq consultatifs, notamment sur:

- la transition écologique;
- les finances et les relations avec les citoyens;
- le développement économique et urbain;
- le développement social et des diversités;
- les sports, culture et loisirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1258071001 - Adopter le Règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité numéro 2400-LAS.

DESCRIPTION

Le Comité consultatif sur la mobilité, créé au décembre 2025, a pour mandat de se pencher sur les enjeux liés à la mobilité pour l'arrondissement et se prononcer sous forme de recommandations au Conseil d'arrondissement. Il traite des enjeux de mobilité active et collective, la sécurité de tous les usagers de la route, du réaménagement des rues et des installations liées à la mobilité. Ce comité consultatif procure à l'arrondissement un lieu structuré d'analyse et de recommandation des enjeux de mobilité, permettant de soutenir la prise de décision.

Mandat

- Étudier des dossiers choisis en matière de mobilité
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et au suivi de projets et programmes en mobilité, en lien avec la planification stratégique de l'arrondissement
- Proposer des recommandations au Conseil d'arrondissement sur l'aménagement des rues, les infrastructures cyclables, le transport collectif et la sécurité de tous les usagers de la route.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre d'un chantier interne plus large sur la gouvernance et la structure de travail de l'arrondissement. Celui-ci vise à améliorer les conditions de collaboration interne, optimiser les processus et à outiller l'organisation pour relever les défis stratégiques croissants auxquels elle fait face.

JUSTIFICATION

Par conséquent, il importe que les six comités consultatifs soient cohérents et se reposent sur les mêmes dispositions réglementaires. Pour ce faire, une modification réglementaire est requise afin d'arrimer le règlement constituant un comité consultatif sur la mobilité aux cinq autres comités consultatifs respectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en transition écologique, démocratie et participation citoyenne ainsi qu'en innovation au trois échelles visées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement suite à l'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 septembre 2025 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

- 29 septembre 2025 : Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-01

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

**Dossier # : 1265459029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146, puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:49**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003537290) a été déposée le 6 mai 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour démolir un bâtiment commercial, construire des habitations trifamiliale et multifamiliales et un bâtiment mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé par la demande correspond approximativement au quadrilatère délimité par l'avenue Lafleur et les rues Clément, Quinlan et Jean-Milot, à l'exclusion des habitations de type plex situées au nord, sur la rue Clément. D'une superficie d'environ 30 000 m², ce vaste terrain accueillait autrefois l'entreprise Arborite, laquelle a cessé ses activités en 2018 et dont le bâtiment fut démoli en 2022. Le site est aujourd'hui entièrement vacant, à l'exception d'un bâtiment commercial localisé à l'angle de l'avenue Lafleur et de la rue Clément. En raison de sa superficie et de sa localisation stratégique à proximité des services et de la route 138, le site présente un fort potentiel de redéveloppement.

Le projet vise la création d'un milieu de vie complet combinant des logements privés et hors marché, un espace commercial de proximité, un réseau d'espaces verts structurants, une promenade centrale, tout en intégrant les principes de mobilité durable et de transition écologique. La réglementation actuelle limite toutefois les possibilités de réaliser, de plein droit, un projet de cette envergure et de cette qualité, rendant nécessaire le recours à un PPCMOI.

Le projet s'inscrit pleinement dans la planification stratégique de l'arrondissement et s'ancre

dans la vision d'aménagement du quartier LaS-O, laquelle vise un développement urbain durable, inclusif et connecté.

1. **Le projet est durable** puisqu'il déploie une stratégie de verdissement ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux du secteur incluant notamment :

- La réduction des îlots de chaleur et la déminéralisation grâce à la plantation d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes en pleine terre
- La création d'un boisé urbain transversal favorisant la biodiversité
- L'intégration de toitures végétalisées et d'un réseau d'espaces verts interconnectés
- La concentration des cases de stationnement en sous-sol, majoritairement dans l'emprise des bâtiments, permettant de libérer une importante superficie dédiée à la plantation en pleine terre

2. **Le projet est inclusif** puisqu'il favorise la mixité sociale et la création d'un milieu de vie diversifié comprenant :

- Un terrain permettant la construction d'environ 130 logements hors marché
- La construction de 575 logements privés de tailles variées, répartis dans des bâtiments à échelle humaine de 3 à 6 étages
- L'aménagement d'un espace commercial offrant des services de proximité

3. **Le projet est connecté** puisqu'il améliore la connectivité du quartier et encourage la mobilité active grâce à :

- Une promenade centrale partagée, verte et conviviale, dont le tronçon central est réservé aux déplacements actifs, aux services de collecte et aux véhicules d'urgence
- Un lien actif direct vers le nouveau parc du projet immobilier adjacent (Univert)
- Un nombre d'entrées charretières limitées (4), contribuant à la sécurité et à la fluidité des déplacements.

Plusieurs analyses et études ont été réalisées en amont afin de confirmer la faisabilité du projet et d'assurer son insertion harmonieuse dans le milieu, notamment en matière d'ensoleillement, d'acoustique, de gestion des matières résiduelles, de déneigement, de circulation et de sécurité incendie. Ces analyses démontrent que le développement envisagé peut se réaliser sans impacts majeurs sur le quartier, moyennant certaines mesures de mitigation intégrées au projet.

Afin d'assurer et d'encadrer la mise en œuvre du projet conformément à la vision, plusieurs conditions sont exigées et concernent les sujets suivants :

Usages

- Maximum 575 logements privés
- Minimum 410 m² d'espace commercial

Implantation

- Implantation organique calquant le cheminement naturel des piétons
- Encadrement de l'avenue Lafleur et de la rue Quinlan
- Articulation des bâtiments afin de créer des cours intérieurs connectés
- Façades ceinturant le boisé central et la place civique
- Triplex suivant l'alignement des bâtiments de la rue Clément

Hauteur et volumétrie

- 6 étages le long de l'avenue Lafleur
- 4 étages + retrait le long de la rue Quinlan
- 3 étages le long de la rue Clément
- Étages supérieurs en porte-à-faux

Architecture

- Minimum 60 % de maçonnerie pour la composition des façades
- Minimum 30 % de toitures végétalisées
- Résiduel : toitures blanches
- Enveloppe des bâtiments doit permettre le respect des seuils de confort acoustique
- Local d'entreposage temporaire au sous-sol de chaque bâtiment
- Équipement de climatisation localisés sur les toits des bâtiments
- Système interne de collecte des matières résiduelles assurant l'égalité d'effort entre tous les gestes de tri

Circulation

- Promenade centrale éclairée et conviviale
- Gestion des accès limitant l'accès aux véhicules de promenade au cœur du site
- Nombre limité d'entrées charretières (4)
- Débarcadères pour livraisons et déménagement (2)

Stationnement

- 98 % des cases de stationnement situées en souterrain (ratio de 0,5 cases/logement)
- 10 % munies de bornes électriques
- 100 % précâblées
- 5 % réservées aux visiteurs
- 1 stationnement pour vélo/logement

Stratégie paysagère – composantes

- Boisé urbain transversal (2 500 m²)
 - Densité minimale de 400 arbres/ha
 - Stratégie de végétalisation à trois strates
- Place civique face à l'espace commercial (800 m²)
- Zone de potager urbain (500 m²)
 - Arbres fruitiers
 - Espaces dédiés à l'agriculture urbaine
- Zone de jeu pour enfants (500 m²)
- Système d'éclairage de la promenade centrale et des cheminements piétons

Stratégie paysagère – composition

- Espaces libres : minimum 1 arbre / 50 m²
- Variété des plantations : 10 % d'arbre d'une même espèce, 20 % d'un même genre, 30 % d'une même famille maximum
- Dimensions minimales des arbres à la plantation
- Espèces prohibées

Des dérogations sont également prévues aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145

- Documentation exigée pour une demande d'autorisation

Règlement de lotissement n° 2100

- Superficie de terrain
- Profondeur de terrain
- Frontage de terrain

Règlement de zonage n° 2098

- Superficie de terrain
- Profondeur de terrain
- Frontage de terrain
- Usages
- Nombre de logements par bâtiment
- Superficie d'implantation
- Largeur d'un bâtiment
- Marges de recul
- Hauteur (étages et mètres)
- C.O.S
- Rapport bâtiment/terrain
- Distance des constructions souterraines
- Largeur des allées de circulation
- Ratio de cases de stationnement
- Proportion de maçonnerie
- Superficies végétalisées
- Localisation et nombre d'espaces de remisage temporaire des déchets
- Nombre d'espaces de chargement
- Nombre d'enseignes d'identification

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146

- Les objectifs et les critères applicables au projet sont ceux de l'annexe G – Objectifs et critères d'évaluation, alors que les objectifs et critères applicables sont ceux du chapitre 4 (transition écologique). Les chapitre 3 (accessibilité universelle) et 28 (construction hors toit) demeurent applicables.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 avril 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet particulier PP-38 : 4 mai 2026
Assemblée publique de consultation : 27 mai 2026
Projet susceptible d'approbation référendaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-17

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

Pascal LAVOIE
Directeur

**Dossier # : 1265459032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une dérogation mineure visant à déroger à l'obligation de fournir quatorze (14) cases additionnelles découlant de l'agrandissement intérieur du bâtiment situé au 1100, rue Ducas (lot 1 725 854).

D'autoriser une dérogation mineure (3003587188) pour la propriété située au 1100, rue Ducas (lot 1 725 854), afin de déroger à l'obligation d'aménager quatorze (14) cases de stationnement additionnelles découlant de l'augmentation de 650 m² de superficie brute de plancher, alors que le règlement de zonage 2098 (art. 6.4.3.1) impose un ratio minimal d'une (1) case par 45 m², considérant :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-21 09:33**Signataire :**

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation une dérogation mineure visant à déroger à l'obligation de fournir quatorze (14) cases additionnelles découlant de l'agrandissement intérieur du bâtiment situé au 1100, rue Ducas (lot 1 725 854).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (3003587188) a été déposée le 29 août 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de déroger à l'obligation de fournir quatorze (14) cases de stationnement additionnelles découlant d'un agrandissement intérieur de 650 m² du bâtiment du CIMME, lequel requiert, en vertu de l'article 6.4.3.1 du règlement de zonage 2098, un ratio d'une (1) case par 45 m² de superficie brute de plancher. Le terrain étant entièrement occupé par la construction principale, aucune case supplémentaire ne peut être aménagée sur le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La propriété, construite en 1999, est localisée dans la zone P12-51 et accueille un établissement d'enseignement ainsi que des bureaux relevant de la classe d'usages « communautaire, institutionnel et administratif (P1) ». Le site s'inscrit dans un contexte institutionnel à portée métropolitaine, au sein d'un secteur urbanisé et fortement minéralisé, à proximité du canal de l'Aqueduc et du parc Angrignon.

L'agrandissement intérieur ne modifie pas l'enveloppe extérieure, mais requiert, en vertu de l'article 6.4.3.1 du règlement de zonage 2098, l'obligation de fournir quatorze (14) cases de stationnement additionnelles. Comme le bâtiment occupe presque tout le lot, l'ajout de ces cases est physiquement impossible.

Une entente interinstitutionnelle existe entre le Cégep André-Laurendeau et le CIMME, et encadre le partage des aires de stationnement. Cette entente, déjà en vigueur, a récemment été adaptée pour permettre l'accueil des besoins additionnels découlant des travaux intérieurs. Les aires de stationnement partagées répondent adéquatement aux besoins du CIMME sans nuire au voisinage.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 mars 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable

unanime, considérant les éléments suivants :

- Le respect du Plan d'urbanisme et de mobilité;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

Pascal LAVOIE
Directeur



Dossier # : 1265459033

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal et la modification d'une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voie publique pour le bâtiment situé au 7611, rue Broadway (lot 1 078 720).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003474388), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal et la modification d'une caractéristique architecturale d'intérêt pour le bâtiment situé au 7611, rue Broadway (lot 1 078 720), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du chapitre 24 : Village des Rapides, puisqu'il :

- S'inspire de la morphologie et des hauteurs du cadre bâti environnant;
- Assure une intégration harmonieuse de l'agrandissement au bâtiment existant;
- Met en valeur la façade principale par une intervention architecturale sobre et compatible;
- Maintient les caractéristiques architecturales propres au type résidentiel;
- Limite les impacts visuels et les effets d'ombre sur le voisinage;
- Utilise des matériaux et un traitement architectural de qualité équivalente ou supérieure.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-17 09: 40

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour approbation les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal et la modification d'une caractéristique architecturale d'intérêt située sur une façade donnant sur une voie publique pour le bâtiment situé au 7611, rue Broadway (lot 1 078 720).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (demande 3003474388) a été déposée le 21 octobre 2024, à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de réaliser des travaux d'agrandissement en hauteur du bâtiment principal et de modifier une caractéristique architecturale d'intérêt. Les travaux projetés sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD, puisqu'ils impliquent une augmentation de la hauteur du bâtiment ainsi qu'une intervention sur une façade donnant sur une voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bâtiment visé est une maison unifamiliale construite en 1944, située sur un terrain de coin à l'intersection de la rue Broadway et de la 3e Avenue, au sein de la zone H01-17. L'immeuble présente une volumétrie simple coiffée d'un toit à deux versants, une typologie fréquemment observée dans le secteur. Il s'insère dans un milieu bâti caractérisé par une diversité d'époques et de formes bâties, tout en conservant une lecture d'ensemble cohérente propre au Village des Rapides.

Les travaux proposés consistent principalement au soulèvement du bâtiment et à la reconstruction de la fondation, entraînant une augmentation de la hauteur du bâtiment de 8,0 m à 8,76 m (+0,76 m). Cette intervention vise l'amélioration des conditions d'habitabilité du bâtiment, sans modifier son implantation au sol. L'augmentation de la hauteur constitue un élément assujetti au Règlement sur les PIIAD.

Le projet prévoit également des interventions touchant la façade avant principale, considérant la situation de lot de coin, lesquelles sont assujetties au PIIAD, soit la construction d'une galerie avant couverte intégrée à la façade principale, ainsi que l'ajout d'une fenêtre au deuxième étage en façade avant, modifiant l'apparence extérieure du

bâtiment visible depuis l'espace public.

À titre d'interventions complémentaires non assujetties au Règlement sur les PIIAD, le projet prévoit également, à l'arrière du bâtiment, la création d'un nouvel accès extérieur au sous-sol. Cette intervention nécessite la reconstruction de la galerie arrière existante ainsi que l'aménagement d'une plate-forme au niveau du sol, afin d'assurer un accès fonctionnel et sécuritaire. Le projet inclut également l'ajout de six (6) fenêtres dans la fondation, visant à améliorer l'éclairage naturel et la qualité des espaces du sous-sol.

D'autres travaux ponctuels, également de nature complémentaire et non assujettis au PIIAD, touchant l'enveloppe du bâtiment sont prévus, notamment la réfection partielle de la toiture à la suite du retrait d'une cheminée ainsi que le remplacement du revêtement sur le mur latéral ouest au deuxième étage. Ces travaux sont de portée secondaire et ne modifient pas de façon substantielle la volumétrie, l'implantation ou la perception du bâtiment depuis l'espace public.

L'analyse du contexte d'insertion, incluant l'étude des hauteurs des bâtiments voisins ainsi que les analyses d'ensoleillement réalisées à différentes périodes de l'année, démontre que l'augmentation de la hauteur projetée demeure compatible avec le cadre bâti environnant et n'entraîne aucun impact négatif significatif sur les propriétés adjacentes.

Enfin, l'aménagement paysager proposé contribue à maintenir la qualité du cadre bâti et à assurer une transition harmonieuse entre le bâtiment et l'espace public, notamment en raison de la situation de lot de coin. Cet aménagement respecte les objectifs et critères du chapitre 24 du Règlement relatif aux PIIAD, visant l'atténuation des impacts visuels par la plantation de végétaux. Le projet est ainsi conforme aux objectifs applicables pour le secteur du Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 avril 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24: Village des Rapides), puisqu'il :

- s'inspire de la morphologie et des hauteurs du cadre bâti environnant;
- assure une intégration harmonieuse de l'agrandissement au bâtiment existant;
- met en valeur la façade principale par une intervention architecturale sobre et compatible;
- maintient les caractéristiques architecturales propres au type résidentiel;
- limite les impacts visuels et les effets d'ombre sur le voisinage;
- utilise des matériaux et un traitement architectural de qualité équivalente ou supérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-04-17



Dossier # : 1265479005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 13:12

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1265479005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)



Dossier # : 1265459036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA24 20 0420.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA24 20 0420 afin de corriger les erreurs qui y ont été constatées.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-23 15:57

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif à la résolution CA24 20 0420.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance, un règlement ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif ou du conseil d'arrondissement, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

L'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule que le secrétaire d'arrondissement est investi pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs du greffier d'une municipalité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA24 20 0420 / Dossier décisionnel 1245459012 – Démolition de bâtiments commerciaux et construction de bâtiments multifamiliaux et mixtes sis aux 7333 et 7401-7475, boulevard Newman (PP-32)

DESCRIPTION

Des erreurs apparaissent à la résolution CA24 20 0420 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2024.

Ces erreurs résultent de la modification apportée au projet de résolution entre l'adoption du premier et du second projet de résolution. La modification a consisté en l'ajout de l'article 4 à la SECTION II – AUTORISATION libellé comme suit : « Jusqu'à l'émission du troisième permis de construction, les bâtiments existants en date du 1^{er} juin 2024, leurs usages commerciaux ainsi que leurs nombres de cases de stationnement seront considérés conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 2098 durant cette période ». Par l'ajout de cet article, la numérotation des articles subséquents 5 à 15 fut modifiée, alors que les articles 7 et 14 comportent des renvois à d'autres articles, lesquels n'ont pas été modifiés.

Ainsi, ces erreurs sont corrigées comme suit :

- par le remplacement, à l'article 7, des mots « l'article 4 » par les mots « l'article 5 »;
- par le remplacement, à l'article 14, des mots « l'article 14 » par les mots « l'article 15 ».

Par conséquent, il y a lieu de déposer au conseil d'arrondissement une copie du procès-verbal de correction préparé à cet effet par le secrétaire d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Ces corrections sont nécessaires afin d'assurer le renvoi aux articles appropriés, lesquels encadrent les conditions relatives à la garantie bancaire accompagnant la demande de certificat d'autorisation de démolition, de même que les dispositions pénales applicables en cas d'infraction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilyne BEAUDOIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-22

Antoine CANTIN RATELLE
Chef de division - Permis et inspection